

Actu' CONCOURS

2026
2027

Thèmes essentiels d'actualité



- ▶ *Culture générale*
- ▶ *Droit public*
- ▶ *Thèmes sanitaires et sociaux*
- ▶ *Questions européennes*
- ▶ *Relations internationales*

Julien Sorin (coord.)



La démocratie : origines, débats et contestations

« Lorsque dans la république, le peuple en corps a la souveraine puissance, c'est une démocratie. »

MONTESQUIEU, 1748.

Introduction

À Athènes, au v^e siècle a. è., après avoir connu une monarchie, puis une oligarchie, la démocratie s'inscrit dans le cadre de la cité État qui domine le monde grec. Cette cité athénienne se définit par son caractère civique bien plus que géographique. Si elle est constituée d'un centre urbain et de la campagne qui l'entoure, elle est surtout une organisation politique et sociale au sein de laquelle une communauté d'hommes citoyens a pour la première fois donné au peuple la possibilité de gouverner avec les catégories supérieures. Il s'agit d'une démocratie faisant de la communauté de citoyens un peuple souverain même si les femmes, les esclaves et les étrangers en sont exclus (C. MOSSÉ, 1999). Cette conception antique de la démocratie est récupérée par les penseurs des Lumières qui l'élargissent. Il ne s'agit plus de considérer le pouvoir du peuple qui se réduit à une minorité, mais de prendre en compte la volonté générale. Si l'exercice de la démocratie directe permet de la mettre en œuvre, elle n'est pas possible partout et une démocratie représentative tend à s'imposer après la Révolution française. Seuls les meilleurs ou les plus éduqués pratiquent le pouvoir. La démocratie entre alors en tension avec la citoyenneté et la République, nouvel horizon politique vers lequel tend le xix^e siècle français. À partir de 1789, c'est de la contestation que naît la démocratie (A. LIGNEREUX, 2012). En France, cette dernière s'enracine dans la République alors qu'elle se diffuse en Europe au sein des monarchies ou des républiques naissantes à la faveur des révolutions du xix^e siècle. Aujourd'hui, le spectre de la démocratie est agité comme un outil de régulation des conflits dans le nouvel ordre international.

La démocratie apparaît comme un défi pour les penseurs et pour les régimes politiques tant par sa quête de légitimité politique que par les mécanismes d'exclusion ou de contestation qu'elle génère.

Concepts/notions

- **Contre-démocratie**: concept forgé par Pierre ROSANVALLON (2006) pour caractériser les instruments de contrôle permettant d'exercer un contre-pouvoir. Elle est une forme d'exercice de la citoyenneté et n'est pas seulement le fait des dominés. Toutes les formes de manifestations, de dégradations, de graffitis sont autant d'expressions sociales d'une participation à la vie politique par d'autres biais que les urnes.

- **Démocratie**: régime démocratique dans lequel le pouvoir est détenu par le peuple.
- **Illégalismes**: révoltes qui émanent d'une incompréhension et d'un sentiment d'injustice des couches populaires sanctionnées par un régime alors que leurs grands-parents et parents ne l'étaient pas (A. LIGNEREUX, 2008).
- **Politique**: la politique désigne l'art de gouverner la cité par l'exercice du pouvoir et le gouvernement de l'État. Le politique est un ordre permettant aux hommes de faire société: il désigne un type de relations ayant pour but une organisation collective.
- **République**: du latin *res publica* désigne la chose publique. Elle est une forme d'organisation sociale et politique de l'État.

Chronologie

- **594-593 a. è.**: réformes de Solon pour répartir les citoyens en classes censitaires à Athènes.
- **509 a. è.**: fondation de la république romaine de type aristocratique.
- **508-507 a. è.**: réformes de Clisthène qui divise le territoire de l'Attique (de la cité d'Athènes) en trois et répartit les citoyens en dix tribus, partagées en dèmes. L'égalité des citoyens est alors fondée par leur lieu d'habitation et non leur richesse ou leur naissance.
- **457 a. è.**: Périclès instaure le *misthos*, une indemnité permettant à chaque citoyen de participer à la vie politique.
- **431-404 a. è.**: guerre du Péloponnèse opposant Athènes et la ligue de Délos à Sparte alliée à la ligue du Péloponnèse.
- **404**: la «tyrannie des Trente» se met en place à Athènes après sa défaite face à Sparte.
- **322 a. è.**: disparition de la démocratie athénienne.
- **27 a. è.**: fin de la république romaine. Octave reçoit le titre d'Auguste et met en place le Principat.
- **1789**: «*Premier vote français*» (P. GUENIFFEY, 1993) aux États-généraux. 4,3 millions de citoyens votent les maires, les représentants départementaux et nationaux.
- **1791**: première Constitution française cédant la souveraineté du roi à la nation.
- **1793**: exécution de Louis XVI; une nouvelle Constitution instaure le vote des députés au suffrage universel masculin, mais en raison de la guerre elle n'est pas appliquée.
- **1799**: consulat de Bonaparte.
- **1848**: suffrage universel masculin en France; «printemps des Peuples» en Europe; élection de Louis Napoléon Bonaparte président de la République.
- **1989**: chute du mur de Berlin.
- **1991**: disparition de l'URSS.

Historique

Aux origines de la démocratie : une cité-État, Athènes, aux V^e et IV^e siècles a. è.

Le système démocratique athénien évolue au cours des V^e et VI^e siècles a. è. et est de plus en plus contesté avant d'être renversé.

À l'issue des guerres médiques (478-477 a. è.) Athènes constitue la ligue de Délos¹ qu'elle domine de manière hégémonique. En son sein, les cités-États alliées d'Athènes paient un tribut qui permet de financer le fonctionnement de la cité État athénienne. Elle est à la tête d'un immense empire maritime dont la pérennité dépend de tous les citoyens. Le destin de la démocratie est étroitement lié à celui de la ligue de Délos. Lorsqu'au V^e siècle a. è. la cité d'Athènes devient une démocratie, Périclès (461-429 a. è.) diffuse l'idée qu'elle constitue le régime idéal car les droits des citoyens sont assurés par la loi. Il est stratège et s'attache à consolider la démocratie athénienne. Il développe sa puissance militaire et s'attache à la reconstruction et à l'embellissement de l'Acropole. Il instaure le *misthos*, une indemnité journalière, afin que chaque citoyen puisse participer à la vie politique sans perdre le profit d'une journée de travail.

Périclès prononce l'éloge de la démocratie

Périclès prend la parole en 431 au cours de la célébration des funérailles des soldats morts la première année de la guerre du Péloponnèse.

« Notre régime politique ne prend pas pour modèle les lois des autres : loin d'imiter autrui, nous sommes nous-mêmes un exemple. Quant au nom, comme les choses dépendent non pas du petit nombre mais de la majorité, cela s'appelle une démocratie. [...] S'agissant des affaires privées, la loi assure l'égalité de tous. Cependant, en ce qui concerne les affaires publiques, si un citoyen se distingue en quelque domaine, il peut accéder aux responsabilités, moins en fonction de sa catégorie sociale qu'en raison de son mérite personnel. En outre, la pauvreté n'est pas un obstacle : si quelqu'un est capable de rendre service à la cité, il n'en est pas empêché par l'obscurité de sa condition sociale. [...] Dans le domaine public, [...], nous obéissons aux magistrats et aux lois, surtout à celles qui protègent les victimes de l'injustice. »

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*, II, 37, fin du V^e siècle avant J.-C.

Être citoyen à Athènes implique d'être un homme libre, d'avoir 18 ans et d'être inscrit sur la liste des dèmes depuis les réformes de Clithène en 508-507 a. è. Périclès propose en 451 a. è. une loi qui définit de manière plus restrictive les conditions pour être citoyen. Il faut alors être né du mariage légitime d'un père citoyen et d'une mère fille de citoyen. Les citoyens sont minoritaires dans la totalité de la population de l'Attique qui compte 380 000 habitants pour 42 000 citoyens. La citoyenneté se définit pour Aristote (384-322 a. è.) comme « *la participation à l'exercice des pouvoirs de juge et de magistrat* », ainsi que par la participation à l'Assemblée. À la définition courante de la citoyenneté impliquant d'être né de deux parents citoyens, il ajoute la « *possibilité de pouvoir* ».

1. Elle rassemble l'ensemble des cités-États alliées à Athènes.

participer au pouvoir délibératif et judiciaire ». Les critères pour être citoyen sont d'être un adulte inscrit au dème et de participer à la vie politique de la cité. C'est donc l'exercice du pouvoir (*archè*) qui caractérise le citoyen ayant des droits et des devoirs.

Après la guerre du Péloponnèse (431-404 a. è.) qui oppose Athènes à Sparte victorieuse, la démocratie évolue au IV^e siècle. Périclès rendu responsable de la défaite est écarté du pouvoir. La démocratie est rétablie en 403 a. è. et des mesures sont prises pour la préserver. Les lois sont révisées et les procédures permettant de les modifier se compliquent. Les citoyens les plus riches dénoncent les dérives de la démocratie qui permet désormais aux thètes, les citoyens les plus pauvres, d'accéder aux plus hautes fonctions alors qu'ils étaient jusque-là exclus des charges de commandement. Ils dénoncent une justice qui leur est hostile et la plus forte pression fiscale. La Ligue de Délos ayant été dissoute en 404 a. è., Athènes ne peut plus compter sur le tribut des cités alliées. L'exercice du pouvoir se fait au sein d'institutions qui garantissent la démocratie directe. Tous les pouvoirs dépendent de l'*Ecclésia*, l'assemblée de tous les citoyens athéniens qui siègent de droit. Ils ne sont ni élus, ni tirés au sort. Elle vote les lois, les promulgue, décide de la guerre et de la paix, élit les magistrats. Elle dispose d'un droit d'ostracisme pour exiler un citoyen jugé dangereux pour la démocratie. Chaque citoyen peut proposer une loi ou un amendement. Les lois sont votées à main levée puis gravées sur des stèles ou des panneaux de bois, les axones. Elles sont affichées sur l'Agora pour que tout le monde les connaisse. Les pouvoirs sont séparés et le législatif revient à la *Boulè* chargée de préparer les travaux de l'*Ecclésia*. Un tirage au sort parmi tous les citoyens permet de désigner ses membres. Le tirage au sort est le mode de désignation le plus fréquent à Athènes. Son utilisation repose sur l'idée que n'importe quel citoyen est apte à exercer une fonction politique et que tous les citoyens se valent. Il est jugé plus démocratique que l'élection car il donne à tous la possibilité de participer au gouvernement de la cité. Le pouvoir judiciaire est confié à l'*Héliée* et l'exécutif aux magistrats. Le pouvoir des magistrats est limité par le principe d'annualité et de collégialité. Seuls les stratèges ne sont pas tirés au sort. Les Athéniens nomment isonomie leur régime politique pour qualifier l'égalité des citoyens devant la loi comme fondement de la démocratie.

À la fin du V^e siècle av. J.-C., la démocratie est en péril. Des troubles créés par la guerre du Péloponnèse menacent la démocratie. Les démagogues sont dénoncés par des auteurs comme le dramaturge Aristophane. Dans *Les Guêpes* en 422 a. è., il dénonce les effets pervers des institutions judiciaires et réalise une parodie de la manie procédurière des Athéniens. Il tourne en dérision les magistrats « corrompus » et ridiculise les citoyens ayant trop facilement recours à la justice.

La comédie d'Aristophane dénonce les travers de la justice

Le juge porte un nom inventé par Aristophane qui signifie « qui aime Cléon », allusion à l'homme politique athénien Cléon, qui fait augmenter de 50% l'indemnité versée aux juges de l'Héliée.

« Le juge Philocléon : Mon régal à moi ce n'est pas le saumon ni les anguilles : je préférerais me mettre sous la dent un bon petit procès mignon, cuit à l'estouffade. Y a-t-il plus délicieuse béatitude que celle d'un juge, par le temps qui court ? D'abord, dès mon petit lever, on me guette aux abords du prétoire, des hauts personnages, des grosses légumes ! Et puis, sitôt je m'approche, une main qui a raflé des deniers publics se glisse dans la mienne ; supplication, courbettes à grand renfort de lamentation : « Pitié pour moi, mon petit père, si jamais tu as ratissé toi aussi quelque chose dans les fonctions que tu as remplies ! » Et puis, une fois entré en séance je ne fais rien de ce que j'ai promis ; j'écoute les accusés parler sur tous les tons pour se tirer d'affaire. Parbleu ! Quelles cajoleries n'est-on pas appelé à entendre quand on juge ! Les uns geignent sur leur pauvreté et ils en rajoutent ; d'autres nous racontent des anecdotes ou une petite drôlerie d'Esope ; les autres enfin lancent des blagues pour me faire rire et désarmer ma mauvaise humeur. Là-dessus, le père, en leur nom, m'implore comme un dieu, tout en tremblant, de ne pas le condamner pour malversation. N'est-il pas ample mon pouvoir ? Ai-je à envier quelque chose à Zeus ? Et le plus agréable de tout, que j'avais oublié : c'est quand je rentre avec mon salaire. »

D'après Aristophane, *Les Guêpes*, 422 a. è.

Deux coups d'État remplacent temporairement la démocratie par une oligarchie, en 411 a. è., puis en 404 a. è. avec les « Trente tyrans ». Les limites de la démocratie athénienne tiennent en premier lieu à une citoyenneté inégale. Une amphore de 520 a. è. conservée au *British Museum* de Londres rappelle qu'*« un pauvre paysan [...] à cause de ses travaux ne pourra porter son attention sur les affaires publiques »*. Contrairement à une idée reçue, les citoyens n'ont pas pour seule activité la participation à la vie politique pendant que leurs esclaves travaillent la terre. Ils sont très impliqués dans les travaux agricoles. Ainsi, leur participation à la vie politique est conditionnée par leur fortune. Si celle-ci est mince, ils seront obligés de privilégier le travail rémunérateur. C'est pour cela que le *misthos* a été créé. Alors que les citoyens sont égaux devant la loi, ils ne le sont pas devant la richesse. La grande majorité doit travailler pour survivre le plus souvent comme paysans, loin du centre politique. En ville, les artisans et les commerçants sont méprisés car leurs activités sont aussi exercées par des métèques ou des esclaves. En dépit des liturgies imposées aux citoyens aisés et du *misthos*, les écarts de considération et de fortune persistent et seuls quelques milliers d'individus ont le temps et les moyens de se rendre à l'*Ecclésia*. Ainsi, seules quelques puissantes familles peuvent prétendre exercer les magistratures. La vie politique est accaparée par des orateurs qui dirigent la cité. Elle est donc une affaire de professionnels qui connaissent l'art de la parole, de la rhétorique apprise chez les sophistes qui enseignent la persuasion pour détenir le pouvoir. Ils séduisent le corps électoral par démagogie. Outre les contestations, la démocratie est mise en péril par des adversaires extérieurs. Philippe II de Macédoine (382-336 a. è.) menace les intérêts d'Athènes et des autres États grecs. Ils sont écrasés par les Macédoniens à Chéronée en Béotie en 338 a. è. Le régime est préservé, mais une révolte en 322 a. è. conduit les Athéniens à la soumission aux Macédoniens et la démocratie est abolie. Le pouvoir passe aux

plus fortunés. Les aristocrates enclenchent un processus d'« aristocratisation » des cités, renforcé par l'action des Romains au détriment de la cité démocratique.

Au début de l'ère chrétienne, le monde méditerranéen est unifié par Rome. Les notables dominent les cités et les conseils démocratiques tirés au sort laissent la place à des conseils aristocratiques, calqués sur le Sénat romain. Le peuple continue à donner son avis, les notables prenant garde de le mépriser.

Actualité

Les fondements de la démocratie contemporaine : vivre la démocratie en France

L'étincelle révolutionnaire met fin à l'Ancien Régime en 1789 et ouvre un siècle de révoltes et de révolutions. La mise en place de la démocratie ne se fait pas sans heurts, ni sans retours en arrière. La Révolution française n'accouche pas immédiatement d'un régime démocratique qui n'est qu'un horizon d'attente sur un long XIX^e siècle. Ainsi la démocratie naît-elle de la contestation, puis venant à se confondre avec la République la réprime, pour finalement imposer une discipline civique aux citoyens (A. LIGNEREUX, 2008).

Les illégalismes et la révolte ont permis bien des conquêtes démocratiques à travers une manière extrême de vivre la démocratie (A. LIGNEREUX, 2008). La violence temporaire est un moyen de conquérir la démocratie. Un continuum de la violence de l'époque moderne à l'époque contemporaine montre que la rébellion occupe toujours l'espace public jusqu'à la fin du XIX^e siècle. La Révolution vient transformer ces révoltes en rupture profonde et en un changement politique et social radical. La période napoléonienne n'est pas exempte de contestations face à la conscription et à la codification. Ces troubles récurrents du premier XIX^e siècle ne sont pas sans rappeler la Révolution française dont le souvenir est prégnant (J. NICOLAS, 2002). Les révoltes populaires ne sont pas seulement liées à des instincts de survie comme les révoltes frumentaires pourraient le laisser penser. Elles sont exacerbées en période de cherté des prix ou de mauvaises récoltes, mais elles sont aussi un levier d'avancées sociales et démocratiques. Le rapport de force permet d'aboutir à des avancées légitimes. La révolte est aussi un bouclier contre les réformes. Elle peut prendre des formes extrêmes à l'exemple du drame de Hautefaye du 16 août 1870. Alain de Moneys, un jeune noble, est supplicié et brûlé par une foule l'accusant d'avoir crié « Vive la République ! ». À l'annonce de premières défaites dans le cadre de la guerre franco-prussienne, l'angoisse de l'invasion et la hantise d'un retour à l'ordre ancien amènent les paysans de cette campagne du Sud-Ouest à une violence extrême car ils détestent la noblesse. Le supplicié est transformé en traître à la patrie et perçu comme un bouc émissaire. On s'imagine, dans un contexte de haine contre le Prussien, qu'il puisse être à la fois noble et républicain. Les cris de « Vive l'empereur ! » rappellent un sentiment bonapartiste populaire fortement ancré dans les campagnes françaises. Le bonapartisme affaibli semble menacé

d'un retour à l'Ancien Régime par des nobles et la guerre franco-prussienne. La phobie de l'Ancien Régime accompagne ce massacre. Pour les Républicains, les paysans sont des cannibales. Ils arrivent au pouvoir quelques semaines après le massacre et ne tiennent pas à être assimilés à de tels actes de sauvagerie (A. CORBIN, 1990). La révolte apparaît comme une manière extrême de vivre la démocratie. Elle revêt des composantes démocratiques. Si on considère l'insurrection comme un mode d'existence partagé par tous et qui profite à tous, les émeutiers forment un groupe qui se gouverne par lui-même et qui représente une forme de démocratie directe (A. LIGNEREUX, 2008).

La révolte a d'abord été perçue comme légitime au nom de la lutte contre le despotisme ou parce qu'elle permettait des avancées sociales et politiques profitables à tous, mais l'avènement de la République induit un changement de regard sur les illégalismes. Les idéaux républicains évoluent pour progressivement ne plus voir la révolte comme une forme d'expression démocratique mais comme une tendance régressive et réactionnaire. Si dans les représentations populaires la République apparaît comme le régime de toutes les libertés, son sens sous l'Ancien Régime qualifie plutôt le pouvoir de ceux qui prétendent s'ingérer dans les affaires publiques sans avoir de titre pour le faire. À la faveur des désordres du XIX^e siècle, cette acception refait surface. Lors des révoltes de 1848 la vision extensive des libertés se diffuse parmi les insurgés. La victoire du parti de l'ordre aux élections de 1849 conduit à une reprise en main autoritaire du pays. Les préfets sont nommés par l'exécutif dès 1850 pour faire appliquer la loi sur les horaires et fermer les cabarets d'où peuvent partir des dissidences. Ce n'est que lorsque la République sera bien enracinée qu'elle pourra faire face aux radicaux ou aux anarchistes qui se sentent trahis par l'autorité des forces de l'ordre. L'État républicain se construit alors à travers la lutte contre les illégalismes et l'anarchisme. L'avènement d'un espace commun où les priviléges et les particularismes ont disparu suscite des mécontentements. Il faut distinguer ces révoltes contre-révolutionnaires d'une opposition idéologique à la République. Ce sont des réactions à l'ordre civique qui se met en place. Sous l'Empire (1804-1815), l'appareil d'État se structure et les hommes sont mieux armés pour combattre les révoltes. Un maillage du pays est opéré. Les rébellions surviennent là où s'installent les brigades de gendarmes. Ils sont installés dans les marges du territoire et se heurtent aux résistances à leur autorité. La répression inscrit la mobilisation protestataire dans un dialogue politique. La lutte contre les illégalismes en République, notamment sous la III^e République (1870-1940), peut aussi prendre une forme éducative (A. LIGNEREUX, 2008). Si le peuple est mal instruit ou fanatisé, les Républicains pensent qu'il peut se tromper lors de mouvements rébellionnaires. Ainsi, le révolté devient un citoyen par l'apprentissage de la discipline civique. Il doit alors renoncer à la violence au profit du vote. L'estampe de Louis-Marie BOSREDON d'avril 1848 témoigne de l'opposition entre le vote et la violence. Le fusil doit être laissé au profit des nouveaux objets qui font le citoyen, à savoir l'urne et le bulletin de vote. La démocratie rejette alors la violence. Elle n'est plus légitime alors que le vote permet au peuple d'exercer la souveraineté. Mais il faut éduquer le citoyen

à cette forme de démocratie et à l'abandon de la brutalité. L'école à travers la morale républicaine inculque le civisme contre les illégalismes à partir des années 1880 grâce à des ouvrages comme le *Manuel républicain* de Jules BARNI publié à Paris en 1872. Face à la pression fiscale et au risque de révoltes, une pédagogie civique se met en place pour faire accepter l'impôt (N. DELALANDE, 2011). Les manuels scolaires républicains montrent que l'impôt est utile. Il a permis de construire les chemins de fer ou les écoles. Outre la réprobation de la violence, l'école vient dire ce qui est bon pour le citoyen. L'éducation à la morale républicaine produit également un infléchissement du modèle de virilité. Les représentations liées à la virilité évoluent. Ainsi au début du xx^e siècle, être un homme ne nécessite pas de montrer sa valeur physique pour défendre son honneur, mais de témoigner d'une maîtrise de soi tout en faisant respecter les lois. L'application de ce modèle se fait à des rythmes différents en fonction des catégories sociales et des lieux (A.-M. SOHN, 2009).

C'est par la contestation que la démocratie s'est installée dans le paysage politique français. Puis, son exercice a évolué vers des pratiques pacifiées à travers le vote en rejetant tout recours à la violence. Pour autant, le conflit n'a pas disparu dans les sociétés contemporaines où il paraît même de nouveau permis par la démocratie alors qu'elle se voudrait un outil de leur régulation.

■ Prospective

La démocratie pour une régulation des conflits dans le nouvel ordre international ?

Dans un nouvel ordre international marqué par un regain de conflictualités depuis la chute du communisme en 1991, la démocratie semble être aussi bien une porte ouverte à la contestation qu'un moyen de résoudre certains conflits et ce, à toutes les échelles.

Le couple conflit et démocratie révèle une association qui est paradoxale. La démocratie est censée résoudre le conflit par le vote. Cette idée est apparue à Athènes, dans l'Antiquité, bien que les cités grecques se soient affrontées. Est-ce alors la démocratie qui favorise l'apparition des conflits ? Seul un tournant démocratique permet l'éclosion de certains conflits empêchés par la coercition. Les mobilisations citoyennes ayant abouti à la chute du mur de Berlin en 1989 n'ont été possibles qu'à partir du moment où Mikhaïl GORBATCHEV a annoncé que l'URSS ne s'immisçait plus dans les affaires intérieures des pays satellites. Alors que la révolte de 1968 lors du Printemps de Prague avait donné lieu à une violente répression par les chars soviétiques, la peur d'une telle intervention s'éloignait alors. Cependant, la démocratie ne parvient pas à empêcher la guerre. L'Inde et le Pakistan s'affrontent pour la région du Cachemire depuis plus de 70 ans alors que ce sont deux démocraties. De plus, les États démocratiques n'hésitent pas à intervenir militairement dans le cadre de l'ONU ou sans son mandat. Ils sont intervenus pour libérer le Koweït en 1991, puis contre les massacres des Kurdes

en Irak en 1992 au nom du droit d'ingérence (B. GIBLIN, 2012). Les États-Unis choisissent l'intervention sans le couvert de l'ONU en Irak en 2003 après les attentats du 11 septembre 2001, alors qu'un front est déjà ouvert en Afghanistan depuis 2001. C'est au nom de la démocratie que la guerre est engagée contre le terrorisme. La démocratie libérale américaine reste le modèle à diffuser de la même manière que durant les conflits de guerre froide. Cependant la guerre ou la révolte ne permettent pas d'instaurer rapidement et efficacement la démocratie. Les révoltes populaires qui se développent à partir de 2011 dans les pays arabes peinent à aboutir à la mise en place de véritables régimes démocratiques. À l'exemple de la Révolution française qui a mis plus d'un siècle pour engrincer la démocratie, le mouvement des Printemps arabes est récupéré par l'islamisme et est victime d'avancées puis de retours en arrière qui profitent aux fondamentalismes. En Syrie, malgré le soutien des États démocratiques, comme les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Canada ou l'Australie, aux rebelles contre le régime de Bachar el-Assad, le conflit ne s'est toujours pas soldé par l'avènement d'une véritable démocratie. Le modèle démocratique occidental se heurte à des résistances fortes dans sa quête d'universalisme.

À l'intérieur même des démocraties occidentales, à l'échelle régionale, les nationalismes sont une forme de contestation. Ils recouvrent un large spectre géographique couvrant des régions qui se revendiquent comme des nations à part entière. L'Espagne connaît ce type de mouvements indépendantistes en Galice, au Pays basque ou en Catalogne. Cette région est mise sous tutelle après le référendum de 2017. Alors que le parlement de Catalogne proclame une « République indépendante » de Catalogne le 27 octobre 2017, le président de Catalogne Carles PUIGDEMONT, la vice-présidente Oriol JUNQUERAS et le président du parlement Carme FORCADELL ont tous été emprisonnés pour « rébellion ». Carles PUIGDEMONT accusé de détournement de fonds a été arrêté en Allemagne et son extradition en Espagne a été autorisée le 12 juillet 2018. Le conflit se poursuit devant les tribunaux espagnols où vingt-cinq dirigeants séparatistes sont mis en examen (*Le Monde*, 12 juillet 2018). D'autres régions sont susceptibles de réveiller de tels conflits nationalistes à l'exemple de la Corse en France, de l'Écosse au Royaume-Uni, des Flandres en Belgique ou de l'Italie du Nord. Les nationalismes régionaux ne sont pas exclusivement européens. Ils apparaissent aussi au Moyen-Orient à l'exemple d'un Kurdistan autonome revendiqué sur le territoire de la Turquie et de l'Irak. Les causes en sont multiples et tiennent au mépris du pouvoir central vis-à-vis de la région. Les nationalistes demandent donc réparation. Il peut s'agir également d'une volonté d'autonomie économique, notamment au regard de la fiscalité ou de l'affirmation d'un sentiment identitaire. Une radicalisation de la contestation est possible, passant par l'usage de la violence. Toutes ces revendications d'autonomie ne sont cependant pas violentes. Certaines s'affirment par un référendum et son acceptation. L'Écosse, par exemple, emprunte cette voie en 2014, mais l'indépendance est rejetée par les urnes. Entre 1969 et 2005 le recours à la force et à l'armée est *a contrario* la solution choisie par le Royaume-Uni en Irlande du Nord (B. GIBLIN, 2012).

À l'échelle locale, la démocratie ouvre un nouveau champ de conflits à travers l'aménagement du territoire. En France, par exemple, les citoyens ont tendance à prendre la parole face à des projets d'aménagement du territoire qu'ils jugent nuisibles. Après l'âge d'or de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), de 1964 à 1981, la décentralisation accompagne le transfert des compétences de l'État en matière d'aménagement à d'autres acteurs. Les collectivités territoriales sont investies de différents projets. L'accroissement de la démocratie permet aux citoyens de s'organiser en associations et de contester des opérations de construction d'autoroutes, d'aéroports, de lignes à grande vitesse ou de grands projets industriels. Il existe alors trois types de conflits :

- lorsque l'aménagement est menacé par la fermeture d'usines ou de services publics ;
- lorsqu'il est convoité dans le cadre d'une concurrence territoriale au niveau national et international ou par une rivalité entre acteurs et usagers d'un même territoire ;
- enfin, si l'aménagement est rejeté au nom des luttes environnementales.

Ces conflits s'inscrivent dans le champ ouvert par la contestation initiée par certains agriculteurs du Larzac entre 1971 et 1981. Ici, dans le Sud de l'Aveyron, certains propriétaires terriens s'opposent au projet d'extension du camp militaire. Le mouvement se politise et est très vite instrumentalisé. Il s'agissait en réalité au départ d'un conflit foncier qui sera récupéré par divers militants communistes ou d'extrême gauche, certains artistes, antimilitaristes, syndicalistes ou altermondialistes. En effet, initialement ces terres n'avaient pas une très grande qualité et certaines familles cherchaient à les vendre. De fait, la nouvelle génération avait décidé de vivre dans les villes voisines (Toulouse, Montpellier, Marseille) et lorsque les successions ont commencé à être écrites, naturellement la valeur de la terre a été sous-estimée afin que les droits de succession soient les plus bas possibles. Mais, lorsque le Service des domaines est venu rendre visite à ces agriculteurs en vue du rachat de leurs terres par l'armée, celui-ci s'est fondé sur le prix de la dernière transaction pour fixer le prix d'achat. Or, la dernière transaction correspondait au prix de la dernière succession, ce prix étant le plus bas possible. À ce moment-là, les agriculteurs ont cherché à le faire monter, ce qui n'était pas dans la légalité. Mais, il leur a été soufflé que s'ils manifestaient fortement, peut-être, l'État céderait-il. Au fond, tout est parti de là car les paysans du Larzac n'étaient pas antimilitaristes. La preuve en est que depuis 1902 ils cohabitaient parfaitement avec l'armée sur le plateau du Larzac¹. L'écho porté par la médiatisation de cet évènement en a fait un modèle pour les grandes contestations collectives à venir autour de divers projets d'aménagement. Plus récemment, le projet de construction d'un Center Park à Roybon dans l'Isère a traversé 10 ans de lutte judiciaire depuis 2007, alors qu'une ZAD (Zone à défendre) s'est installée en 2014 sur les lieux. Le projet de construction du barrage de Sivens dans le Tarn a connu le même type

1. Je remercie ici Monsieur Jacques GODFRAIN, alors député RPR de l'Aveyron, devenu ministre de la Coopération en 1995, de m'avoir livré son témoignage sur les évènements du Larzac.

de mobilisation, mais s'est soldé par la mort de Rémi FRAISSE en 2014. La ZAD de Notre-Dame-des-Landes entame, quant à elle, une transition agricole après l'abandon du projet de construction d'un aéroport. Le « risque projet » apparaît dans des lieux considérés comme des marges, souvent agricoles ou rurales, où l'installation d'une ZAD est possible et l'intervention des forces de l'ordre difficile. Ce risque se situe au point de rencontre entre un projet, une activité préexistante et un territoire. Les enjeux sont différents en fonction du profil sociologique des populations impliquées et des dynamiques économiques, démographiques et spatiales (P. SUBRA, 2007). Nombre de ces conflits trouve une issue dans le débat démocratique et tous ne sont pas dramatiques.

Le conflit semble inhérent à la démocratie alors que celle-ci peut également être un outil de résolution des conflits. Le couple démocratie et conflit est au cœur de rapports de réciprocité, dans l'opposition ou la complémentarité.

Conclusion

Dès ses origines dans l'Antiquité grecque, la démocratie revêt des interprétations différentes. Sa définition est controversée rendant inconciliables un peuple (*demos*) compris comme une communauté de citoyens englobant les plus pauvres et la force ou la contrainte (*kratos*). Pour les Grecs, la démocratie est une réalité bien plus vaste qu'un régime politique. Elle se réfère à un ensemble de mœurs et de pratiques sociales garantissant l'égalité des citoyens. Cependant, la démocratie ne recouvre pas tout le peuple. Les procédures démocratiques n'ont pas totalement disparu jusqu'à l'époque contemporaine. C'est seulement au XIX^e siècle que le terme n'est plus péjoratif pour les élites européennes. La démocratie apparaît alors non pas comme un régime dont les règles de fonctionnement sont définitivement établies, mais comme le creuset entre « *un corps politique abstrait, le peuple souverain, et sa réalité sociologique, le peuple comme société, caractérisé par la pluralité et la conflictualité* » (P. ISMARD, 2015).

Le défi démocratique tient également à la prise en compte de son expression territoriale à différentes échelles. Au-delà de la nation, la démocratie s'exprime tant à l'échelle locale que régionale ou supranationale dans sa dimension pacifique ou conflictuelle.

Document

Rebâtir la République dans la démocratie

La République a été sauvée en même temps que la patrie. Tout au long de la guerre, tandis que nous luttions durement – l'Histoire dira au milieu de quelles intrigues et de quelles difficultés ! – pour réveiller, rassembler, mettre en œuvre toutes les forces rompues de la France et de l'Empire, nous avons pris comme principe politique qu'il n'appartenait qu'au peuple français de décider de ses institutions, et que, si tôt la victoire remportée, la libération acquise, nous lui rendrions la pleine et entière

disposition de lui-même. Il y avait là, il y avait là, de notre part, d'abord l'effet d'une conviction ferme et raisonnée. Ensuite, dans un conflit qui, pour la France, était idéologiquement l'opposition entre le totalitarisme et la liberté, c'eût été se renier, c'est-à-dire se détruire soi-même, que de tricher avec son idéal. Enfin, en luttant pour tous les droits de la nation, ses droits intérieurs en même temps que ses droits extérieurs, nous donnions à notre action et à notre autorité le caractère de la légitimité, nous sauvegardions pour tous les Français le terrain sur lequel ils pourraient retrouver leur unité nationale et nous nous mettions en mesure de dresser contre tous essais d'empêtements de l'étranger une intransigeance justifiée. L'engagement que nous avions pris, nous l'avons purement et simplement tenu. Dès que possible, nous avons invité à voter tous les Français et toutes les Françaises, pour élire d'abord les Conseils municipaux, et puis les Conseils généraux, enfin une Assemblée nationale à laquelle nous avons remis immédiatement et sans réserve, comme nous l'avions toujours promis, les pouvoirs que nous exerçions depuis plus de cinq lourdes années. [...]

Mais, si la République est sauvée, il reste maintenant à la rebâtir. À cet égard, nous avons toujours fait connaître clairement au pays quelle était à notre avis la conception du salut après les terribles leçons que nous venons d'essuyer et devant les durs obstacles que nous avons à franchir. Nous l'avons fait, convaincu que cette conception répondait au sentiment profond du peuple, même si l'embrigadement dans les partis devait venir en contrarier l'expression. Nous répétons aujourd'hui ce que nous avons dit en maintes occasions [...].

Il nous paraît nécessaire que l'état démocratique doit être l'état démocratique, c'est-à-dire que les trois pouvoirs de l'État : l'exécutif, le législatif et le judiciaire doivent être chacun un pouvoir et un seul pouvoir, que leur tâche doit être délimitée et séparée de celle des autres, de manière à éviter cette confusion dans l'État qui le dégrade et qui le paralyse ; cela, cela, afin d'empêcher aussi, qu'aucun de ces pouvoirs ne puisse écraser l'autre, ce qui aboutirait inévitablement d'abord à l'anarchie, ensuite, à la tyrannie, soit d'un homme, soit d'un groupe d'hommes, soit d'un parti, soit d'un groupement de partis. [...]

Charles de Gaulle, *Discours prononcé à Épinal [extraits]*, 29 septembre 1946.

Bibliographie

Outils

- ▶ ISMARD Paulin, « Démocratie », in GAUVARD Claude, SIRINELLI Jean-François, *Dictionnaire de l'historien*, coll. « Quadrige », Paris, PUF, 2015, 786 pages.

Histoire de France

- ▶ LIGNEREUX Aurélien, *Histoire de la France contemporaine, 1. L'Empire des Français 1799-1815*, Paris, Seuil, 2012, 417 pages.

La démocratie dans la Grèce antique

- ▶ MOSSÉ Claude, *Histoire d'une démocratie : Athènes. Des origines à la conquête macédonienne*, Points Histoire, Paris, Seuil, 1971, 188 pages.
- ▶ MOSSÉ Claude, *Politique et société en Grèce ancienne : le « modèle athénien »*, Champs histoire, Paris, Flammarion, 1999, 256 pages.

La démocratie contemporaine

- ▶ GAUCHET Marcel, *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002, 385 pages.
- ▶ ROSANVALLON Pierre, *La démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Folio, 2003, 592 pages.

- ▶ ROSANVALLON Pierre, *Pour une histoire conceptuelle du politique*, Paris, Seuil, 2003, 60 pages.

Le processus électoral

- ▶ GUENIFFEY Patrick, *Le Nombre et la Raison : la Révolution française et les élections*, Paris, EHESS, 1993, 559 pages.

Les résistances et contestations en démocratie

- ▶ CORBIN Alain, *Le village des cannibales*, Paris, Aubier, 1990, 204 pages.
- ▶ DELALANDE Nicolas, *Les batailles de l'impôt, consentement et résistances de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 2014, 464 pages.
- ▶ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1975, rééd. 1993, 360 pages.
- ▶ LIGNEREAUX Aurélien, *La France rébellonnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, coll. « Histoire », Rennes, PUR, 2008, 365 pages.
- ▶ NICOLAS Jean, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale (1661-1789)*, Paris, Seuil, 2002, 609 pages.
- ▶ ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006, 345 pages.
- ▶ SOHN Anne-Marie, « *Sois un homme !* ». *La construction de la masculinité au XIX^e siècle*, Paris, Seuil, 2009, 462 pages.
- ▶ SUBRA Philippe, *Géopolitique de l'aménagement du territoire*, coll. « Perspectives géopolitiques », Paris, A. Colin, 2007, 327 pages.

Revues

- ▶ ARTIÈRES Philippe, « Le Larzac, laboratoire de luttes », *L'Histoire*, n° 481, mars 2021, pp. 12-19.
- ▶ GIBLIN Béatrice, « Géographie des conflits », *Documentation photographique*, Paris, La Documentation française, n° 8086, 2012, 64 pages.

Pour aller plus loin

Revue

- ▶ FLICHY Patrice, « La Démocratie 2.0 », *Études*, 2010/5, tome 412, pp. 617-626.

Documentaire

- ▶ « François Mitterrand et les paysans du Larzac », *13 h 15, le dimanche, Le feuilleton des Français*, Documentaire France 2, diffusion le 9 mai 2021, 50 minutes.

Sujets

- ▶ Les illégalismes sont-ils une menace pour la démocratie ?
- ▶ La démocratie en France entre ordre et contestations.
- ▶ Le débat démocratique est-il possible ?
- ▶ La démocratie peut-elle exister sans conflit ?

2

Les représentations de la Nation France : histoire et controverses

«Ainsi la diversité des pays et des paysages, la multiplicité des représentations de la France s'entendent-elles à contester la vision exaltée d'une France une et indivisible. Une nation profuse, concrète, reçue en héritage, est constamment venue rappeler son existence à la nation abstraite, surgie du contrat et de l'adhésion volontaire des hommes.»

MONA OZOUF, 2015.

Introduction

En pleine Révolution française, SIÈYES, député aux États généraux de mai 1789, pose la question dans son pamphlet: «*Qu'est-ce que le Tiers-État ?*». Il répond qu'il n'est rien et pourtant il aspire à devenir tout, un peuple, par opposition à la société d'ordres d'Ancien Régime dans laquelle politiquement il n'est que sujet. Cette interrogation se traduit près d'un siècle plus tard par la question suivante: «*Qu'est-ce qu'une Nation ?*», posée par Ernest RENAN dans sa leçon inaugurale au Collège de France.

C'est dans cette période ouverte par la Révolution française et sur un long xix^e siècle que se construisent les représentations de la Nation France. Elles accompagnent la formation d'un peuple dont le socle commun s'incarne dans des actes politiques, des valeurs philosophiques, des images, des symboles et une histoire commune. Au xviii^e siècle, une nation désigne un groupe, qui peut être une corporation ou un groupe d'étudiants. La Révolution française lui donne le sens de peuple. Elle initie le Printemps des peuples en France et en Europe qui se solde par l'apparition de l'État-nation. Le peuple est alors associé à un territoire sur lequel il développe un très fort sentiment d'appartenance et d'unité, dans une volonté de vivre ensemble. Les représentations de la Nation trouvent leur origine dans une histoire politique qui voit se succéder différents régimes politiques de 1789 à aujourd'hui : monarchies, empires et républiques. Représenter cette Nation passe par différentes modalités pour se donner à voir, être imaginée, interprétée ou figurée par une intense propagande à la fois monarchiste, impériale et républicaine. Cette histoire du politique, des idées et des représentations a été renouvelée à la suite des Sciences politiques et de Pierre ROSANVALLON (1998), puis par l'historien Vincent DUCLERT et sa «*République imaginée*» (2014). Si la nation s'entend comme un peuple, associé à un territoire et à une forme d'État, dans lequel il aspire à vivre ensemble, il s'agit alors d'observer comment se construit l'idée de l'unité du peuple français, au gré de ses métamorphoses pour aboutir à la formation d'une Nation républicaine.

■ Concepts/notions

- **État-nation**: État dans lequel les citoyens forment un peuple souverain. Il se constitue en Europe à partir des États territoriaux depuis le traité de Westphalie en 1648 qui établit la concordance entre l'identité religieuse d'un souverain et celle de ses sujets (M. BRUNEAU, www.hypergeo.eu).
- **Nations**: « *communautés humaines dotées d'un État qui exerce une souveraineté au moins formelle sur un territoire et qui organise – de manières très diverses – l'expression politique de la communauté qui y réside* ». Il s'agit d'une définition considérant les nations qui composent le monde telles qu'elles s'établissent au sein de l'ONU (Organisation des Nations unies) qui doit permettre le dialogue entre ces unités politiques (B. WILFERT-PORTAL, 2010).
- **Peuple**: ensemble d'hommes vivant sur un territoire, avec parfois une communauté d'origine, liés par des pratiques et des institutions communes. Par extension, le peuple désigne un ensemble de personnes ayant le sentiment d'appartenir à une même communauté fondée sur l'origine ethnique, la langue ou la religion par exemple.

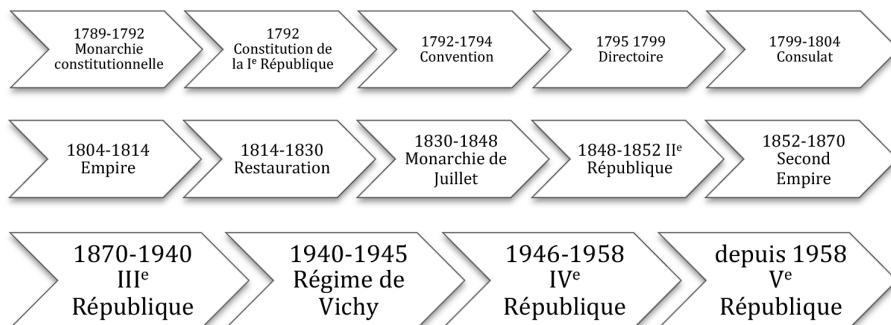
■ Chronologie

- **1157 a. è.**: les Grecs détruisent Troie. Un des survivants, Francion, fonde la ville de Sicambre où il s'installe avec ses compagnons. De son nom dérive celui des Francs et de cet épisode les origines troyennes des Francs.
- **496**: Clovis est baptisé. Il unifie la majeure partie de la Gaule et ce roi des Francs devient l'archétype du roi Très-Chrétien.
- **732**: date symbolique de la bataille de Poitiers où Charles Martel repousse une razzia guerrière venue d'Espagne.
- **843**: traité de Verdun qui partage l'empire de Charlemagne : son troisième fils appelé Charles le chauve obtient la plus grande partie de la Gaule qui s'appelle alors France.
- **987**: avènement d'Hugues Capet élu roi à la tête du duché de France.
- **1214**: victoire de Philippe Auguste à Bouvines face à l'empereur d'Allemagne, Otton, allié à l'Angleterre.
- **1302**: première réunion des États généraux à Paris par Philippe le Bel, symbolisant l'existence d'une nation française à travers les trois ordres réunis.
- **1356**: à la bataille de Poitiers, Jean le Bon et son fils sont pris par les Anglais.
- **1415**: alors que les Français se battent entre eux, les Anglais envahissent le royaume et sont victorieux à Azincourt.
- **1431**: mort de Jeanne d'Arc sur le bûcher à Rouen. Son épopée permet à Charles VII de défaire l'union de la France et de l'Angleterre.
- **1483**: mort de Louis IX qui possède la plus grande partie de la France en ayant réuni un à un les anciens duchés et comtés au domaine royal.

- **1515**: le roi François I^{er} et la noblesse sont victorieux des mercenaires suisses à Marignan.
- **1539**: l'ordonnance de Villers-Cotterêts, prise par le roi François I^{er}, impose l'usage du français dans les actes officiels et de justice.
- **1572**: massacre de la Saint-Barthélemy au cœur de la guerre qui oppose catholiques et protestants en France.
- **1598**: par l'Édit de Nantes, le roi Henri IV fait de la France le premier pays à reconnaître qu'un homme ne puisse pas être maltraité à cause de sa religion. Les protestants obtiennent la liberté de pratiquer leur religion.
- **1649**: au traité des Pyrénées, les Espagnols cèdent à la France l'Artois et le Roussillon.
- **1685**: révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV.
- **1776**: enseignement de l'histoire de France en Seconde, dans les écoles militaires préparatoires créées à cette date.
- **1789**: le 14 juillet, la Bastille est prise, symbole de l'arbitraire du roi, consacrant la victoire de la justice et de la liberté.
- **1792**: victoire des Français contre les Prussiens à Valmy le 20 septembre. Le commandant Kellermann s'écrit: « *Vive la Nation !* »
- **1802**: création des lycées et collèges, l'histoire devient obligatoire (histoire sainte et mythologique, histoire de l'Antiquité et histoire nationale).
- **1815**: Napoléon est vaincu à Waterloo face aux armées britanniques, prussiennes, belges et hollandaises, et la France perd les conquêtes faites par la République.
- **1819**: introduction de l'histoire au Concours général.
- **1820**: introduction de l'histoire à l'oral du baccalauréat.
- **1830**: création de l'agrégation d'histoire et de géographie.
- **1833**: l'enseignement de l'histoire dans les écoles primaires est laissé à la libre initiative des autorités locales.
- **1838**: l'histoire doit être enseignée de la Sixième à la Première.
- **1863**: Victor DURUY (ministre de l'Instruction publique de Napoléon III) introduit l'histoire la plus récente en classe de philosophie pour informer sur le monde contemporain ceux qui seront amenés à exercer des responsabilités.
- **1867**: Victor DURUY rend l'enseignement de l'histoire obligatoire dans les écoles primaires.
- **1869**: publication de l'*Histoire de France* de Jules MICHELET.
- **1870**: défaite de la France face à la Prusse.
- **1871-1940**: sous la III^e République, les programmes d'histoire portent sur l'histoire de France « *jusqu'à nos jours* », dans une étude « *concentrique* » et chronologique de l'histoire nationale.

- **1880-1902**: la composition française introduite au baccalauréat peut porter sur un sujet historique mais fonctionne encore comme un exercice rhétorique davantage que comme un devoir d'histoire.
- **1882**: introduction de l'instruction civique dans l'enseignement primaire, confiée aux professeurs d'histoire.
- **1914-1918**: Grande guerre et retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France.
- **1945**: l'enseignement de l'instruction civique est étendu au premier cycle du secondaire.
- **1948**: l'enseignement de l'instruction civique est étendu au second cycle du secondaire.
- **1978**: l'histoire de France se fait de l'extérieur avec la publication de *L'Histoire des passions françaises (1848-1945)*, par Theodor ZELDIN, professeur à Oxford.
- **1986**: publication de *L'identité de la France* par Fernand BRAUDEL.
- **1998 ; 2018**: l'équipe de France remporte la coupe du monde de football dans une société mondialisée.
- **Février 2025**: des discussions intenses ont eu lieu à l'Université de Paris et à Sciences Po sur l'identité française et le régionalisme politique, avec des critiques sur la déconstruction de l'État-nation. Ces débats ont été marqués par des échanges vifs sur la manière dont l'identité nationale est perçue et les implications du régionalisme dans la politique française.

Les régimes politiques en France depuis la Révolution française



Historique

La construction de l'histoire de la Nation France

Les représentations de la Nation française sont le résultat d'une construction historique. La retracer permet de livrer une image des origines de la Nation France (S. VENAYRE, 2013). Être historien de la Nation pose la problématique des régimes d'historicité (F. HARTOG, 2003) et des liens entre l'historien et son temps, voire sa dépendance au régime politique en place.

Une histoire révolutionnaire de la Nation en armes est lisible à travers les idéaux et l'imaginaire de la Révolution française mythifiant certaines étapes de cette Révolution, puis oscillant entre sa nécessaire poursuite ou sa fin hypothétique. L'approche historiographique de la Révolution française a été profondément renouvelée après son bicentenaire. Les travaux de François FURET (1965) ont été actualisés avec Mona OZOUF (1988) et notamment à travers son ouvrage *De Révolution en République. Les chemins de la France* (2015). Les représentations de la Nation France trouvent leur origine dans l'histoire de la Révolution française. Ainsi, l'histoire de la Nation révolutionnaire donne l'image des sujets en armes, qui deviennent citoyens en armes, puis citoyens-soldats dans la défense de la patrie en danger. Le mythe de Valmy participe de cette histoire d'un peuple-un réuni autour d'idéaux définis par SIÈYES ou la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789). Jusque-là, le roi et la dynastie incarnaient l'histoire d'un royaume qui devient désormais Nation. L'union du peuple révolutionnaire versaillais, parisiens et des sans-culottes n'est cependant pas acquise; elle l'est encore moins à l'échelle « nationale » naissante, alors que la contre-révolution s'organise et que les émigrés fuient. L'idée d'une Nation républicaine n'est alors pas formulée, ainsi que le rappelle le journaliste Camille DESMOULINS (1760-1794) : « *Nous n'étions pas dix républicains à Paris en 1789* ». C'est donc l'image de l'opposition, mais aussi de la Terreur et de ses figures qui se diffuse : ROBESPIERRE ou MARAT assassiné par Charlotte de CORDAY. Cette dernière pose la question de l'appartenance des femmes aux représentations de la Nation. Une exposition au Musée Lambinet de Versailles a été consacrée en 2017 aux « *Amazones de la République* » montrant qu'elles sont partie intégrante de l'histoire et des révoltes liées à la Révolution puis à la République, alors qu'elles sont exclues de la citoyenneté active (A. VERJUS, 2014). Ainsi, toute l'histoire de la Nation s'inscrit dans cet héritage et cette continuité révolutionnaires récupérés par la III^e République (1871-1940).

L'alternance de régimes politiques successifs monarchiques, républicains et impériaux de la Révolution française à la III^e République offre le cadre de l'élaboration des représentations de la Nation dans une quête historique et philosophique. Les débats des XVII^e et XVIII^e siècles sont repris au lendemain de la Révolution française pour construire une nouvelle histoire de la Nation. Elle repose sur les récits de l'invasion franque dans la Gaule romainisée du V^e siècle par des groupes guerriers égaux entre eux et qui imposent leurs modes de vie et institutions. Au X^e siècle, la monarchie s'approprie les biens qui étaient ceux de la noblesse, ce qui donne au XVIII^e siècle une légitimité à la restitution des droits de la minorité d'ascendance gauloise opprimée au moment de l'invasion. Dans l'imaginaire, la monarchie est alors assimilée aux Francs et les opprimés aux Gaulois. Les historiens, par leur travail, ont forgé l'idée de Nation constituée autour d'un peuple et construit ses représentations à l'exemple de Jules MICHELET. Ce dernier, historien et philosophe, est titulaire d'une chaire à la Sorbonne. Dans la lignée d'Augustin THIERRY, il contribue à l'invention de la Nation France. Cette idée n'est pas neuve, elle s'est définie au contact de l'étranger, notamment pendant la guerre de Cent Ans alors que les hommes du

Midi qui parlent la langue d'oïl rencontrent des Bretons bien plus semblables à l'étranger britannique conquérant. Aussi « nos ancêtres les Gaulois » sont-ils évoqués pour une histoire de la Nation France, comme celle d'une famille à laquelle se sont agrégés des peuples différents. Jules MICHELET, dans son *Tableau de la France* en première partie de l'*Histoire de France* (1861), utilise la métaphore de la famille et de la personne pour qualifier la France : image organique d'un individu dirigé par une tête qui anime des membres. Ainsi commence par un mouvement en colimaçon, sa description de la France depuis la Bretagne, en passant par le Pays basque, en remontant la vallée du Rhône, évitant l'Alsace, puis vers Liège et Paris. Aussi rejoint-il la définition d'Ernest RENAN de la Nation à travers la « race ». Ils livrent une histoire, puis une mémoire de la Nation où l'oubli concerne la part la plus infâme de la Nation (S. VENAYRE, 2013). Une lecture nationaliste a pu être faite de leurs thèses. Le travail de ces historiens, fût-il fondé sur des sources symboliques ou juridiques, a permis d'attester de l'existence d'une nation, en faisant l'inventaire, voire l'invention des épopeées, des coutumes, des légendes populaires témoignant d'un esprit national, à l'œuvre depuis des temps immémoriaux, avant même que la Nation politique n'existe. Les historiens français rejettent tout fondement linguistique ou racial et préfèrent la volonté politique comme socle de la Nation : « *L'heure n'était plus à la nation populaire contre la tyrannie monarchique, ou à la nation du Tiers-État contre les noblesses d'origine franque, mais au consensus national fondé sur un passé reconcilié* » (B. WILFERT-PORTAL, 2010).

Cette histoire de la Nation est enseignée par l'École de la III^e République. La Nation et les représentations qui en sont faites (V. DUCLERT, 2014) à travers son histoire sont utilisées afin de républicaniser les Français (C. PROCHASSON, 2013). Aussi, le tour de France des régions de Jules MICHELET est-il repris dans le manuel destiné à l'enseignement primaire de G. BRUNO, *Le Tour de France par deux enfants* (1877). Le pseudonyme de l'auteur cache M^{me} Augustine FOUILLEÉ, épouse du philosophe Alfred FOUILLEÉ et mère de Jean-Marie GUYAU, ayant lui aussi écrit deux années auparavant un manuel de lecture courante auquel elle reprendra quelques « historiettes morales ». Elle est imprégnée d'une morale qui est celle de la République et qui vise à éduquer la Nation des futurs citoyens à la solidarité, à l'impôt, au patriotisme. Le manuel raconte l'histoire d'André et Julien, deux orphelins lorrains à la recherche d'un oncle ou d'une mère qui passent clandestinement la frontière allemande à l'automne 1871. Leur nom est identique, il s'agit de celui prononcé en dernière volonté par leur père mourant : « la France ». Leur histoire est lue dans les familles autant par les enfants que par les adultes comme un manuel de géographie, un précis de morale, un livre de sciences naturelles ou un guide d'initiation élémentaire à la loi française. À la suite de la défaite de l'empereur Napoléon III à Sedan en 1870 face à la Prusse et aux failles françaises en matière de Géographie, son enseignement intègre les programmes scolaires du primaire. *Le Tour de la France* permet une appropriation du territoire français et malgré la lecture des différences régionales, l'unité nationale y paraît si évidente qu'elle est forgée par les activités d'apprendre et parcourir auxquelles il initie (M. OZOUF, 2015). Au début du xx^e siècle, Paul VIDAL

DE LA BLACHE reprend MICHELET et sa métaphore considérant que « *la France est une personne [...] , un être géographique* » dans son *Tableau de la géographie de la France* (1903) qui se construit comme l'enseignement corollaire à l'histoire de France accompagné de cartes murales qui sont autant de représentations du territoire associé à la Nation France (S. VENAYRE, 2013). Ce sont d'ailleurs ces mêmes personnifications et hypostases qui seront rejetées par la sociologie, à l'exemple de Max WERBER (1864-1920) dénonçant l'idée que « le Peuple » puisse être identifié comme un groupe national, et qu'il valait mieux éviter le concept de nation trop approximatif. De la même manière, Émile DURKHEIM (1858-1917) en appelle à l'abandon de « *l'idée mystique et obscure* » de nation. Les sociologues préfèrent absorber la nation des historiens dans la « *société* ». Mais, c'est la théorie idéaliste de la Nation forgée par les universitaires, dont Ernest RENAN (1823-1892) fait partie, qui a été diffusée à travers l'idée d'une Nation fondée sur les souvenirs du passé et la volonté de vivre ensemble (B. WILFERT-PORTAL, 2010).

La construction puis l'enseignement de l'histoire de la Nation donnent à voir la Nation France comme un objet en cours de définition et d'appropriation. Cette dernière est rendue possible grâce à une figuration qui tend à devenir consensuelle.

Actualité

Les représentations de la Nation France, vers une adhésion progressive à un système de valeurs et de symboles communs

Représenter la Nation à travers des valeurs et des symboles, c'est ainsi faire adhérer le peuple français à tout un système d'images, de principes et d'émotions lui donnant l'impression d'appartenir à un tout, une Nation, celle de la France, vers une incarnation dans la République.

Les couleurs de la Révolution deviennent celles de la France (M. PASTOUREAU, 2016). Sur les drapeaux portés par les sans-culottes parisiens, le bleu et le rouge de la ville de Paris encadrent le blanc de la monarchie et remplacent progressivement le blanc du drapeau royaliste. Le rouge, couleur du pouvoir, devient le symbole du combat, le bleu la couleur la plus aimée des Français et le blanc celle de la paix. Derrière chaque couleur, plusieurs imaginaires se réfèrent à des périodes différentes. L'héritage révolutionnaire demeure un facteur de politisation (F. FURET, 1978) pour une Nation constituée d'un peuple citoyen en devenir. Le tutoiement révolutionnaire, l'appellation « citoyen », permettent l'union du peuple dans la défense de la liberté, d'une égalité qui peine à s'affirmer et d'une fraternité où pour être citoyen il faut être frères. Ces sentiments et ces images sont ceux d'une Nation naissante dont l'unité se heurte à bien des oppositions et à la force du conservatisme. La République revêt le drapeau tricolore qui devient le symbole de l'adhésion du peuple à la Nation, à travers le pavage qui peut aussi être une forme d'exercice de la démocratie directe (O. IHL, 1996). Ainsi, lorsque MONET représente la rue Saint-Denis en 1878, il

figure au milieu des bruissements populaires et drapeaux tricolores les slogans : « *Vive la République* » sur fond blanc et « *Vive la France* » sur fond noir. L'idée de Nation France semble ici rejoindre celle de la République. Le pavage, mode d'expression politique, est aussi le symbole de la Nation réunie. C'est le cas lorsqu'elle se rassemble sur tout le territoire français, les 10 et 11 janvier 2015, lors des « marches républicaines » en réaction aux attentats djihadistes des 7, 8 et 9 janvier 2015. Les Français, portant l'étendard tricolore et le slogan « *Nous sommes tous Charlie* », témoignent de leur solidarité et réaffirment leur croyance en la liberté qui mobilise plus de 4 millions de personnes. Dans un tout autre registre, l'attachement des Français au drapeau tricolore se donne une nouvelle fois à voir lors de la victoire de l'équipe française de football au Mondial 2018. C'est encore l'occasion de « faire Nation ».

Les valeurs et les symboles de la Nation sont aussi empruntés à l'imaginaire monarchiste et impérial réapparaissant au cours d'un long xixe siècle. Si la Révolution a brûlé Bastille, châteaux et péréquaires, pour détruire symboliquement l'arbitraire du roi, la noblesse, les titres de propriété ainsi que les rôles fiscaux, elle n'efface ni les fleurs de lys, ni le blanc du drapeau monarchiste qui ressurgissent. En 1790, sous la Monarchie constitutionnelle, la Nation est à l'image d'un roi, Louis XVI, caricaturé et bientôt guillotiné. Puis, la mémoire de la monarchie restaurée en 1815 est celle d'une Nation où Louis XVIII célèbre le 21 janvier une messe en mémoire de Louis XVI. Ensuite, lors de la seconde Restauration en 1830, Louis Philippe réintègre Napoléon dans l'imaginaire collectif, notamment à travers le musée qui lui est consacré à Versailles. Le césarisme napoléonien a marqué l'imaginaire de la Nation, à travers l'aigle ou la pourpre qui sont les symboles impériaux (A. LIGNEREUX, 2012). Le bonapartisme des Français est vif, au xixe siècle, tant pour Napoléon I^e dont ils attendent le retour avec des bateaux chargés de blé, que pour Napoléon III son neveu, parfois aussi considéré comme la caricature de son oncle par la propagande impériale. L'union du trône et de l'autel sous ces régimes monarchistes et impériaux rappelle que l'Église n'est pas absente de l'imaginaire de la Nation.

La Nation tend ensuite à emprunter davantage ses représentations à la République : celle éphémère de 1848 à 1852 et surtout la III^e République (1871-1940) qui officialise comme étant siens les symboles révolutionnaires. La Seconde République (1848-1852) née des révoltes de février 1848, puis secouée par celles de juin, hérite l'image de la peur des « rouges » autour de l'émergence de la question sociale, du mouvement ouvrier et donc d'un retour à l'ordre. C'est aussi dans un contexte de révolte et de guerre qu'apparaît la III^e République avec le siège de Paris par les Prussiens et la Commune de Paris, seule expérience de République sociale durant soixante-douze jours en 1871. Ainsi, l'imaginaire républicain renvoie à l'idée d'une Nation unie derrière ses symboles révolutionnaires réactivés en de nombreuses occasions. Cette « République imaginée » (V. DUCLERT, 2014) se donne à voir dans des représentations multiples. Marianne, son allégorie, est une effigie aux figures différentes : au combat cuirassée ou nourricière, la poitrine dénudée (M. AGULHON, 2001). Alors que d'autres figures féminines telles que la Justice, la Tempérance, la Liberté ou la Raison étaient restées

opaques aux yeux des Français, ils se reconnaissent en Marianne. Elle prend le nom de baptême le plus donné alors, Marie-Anne, dans sa forme laïcisée et se retrouve en buste dans les mairies, en place publique sous la forme de statues ou sur les timbres et les pièces de monnaie où elle prend la figure de la « Semeuse » pour représenter les masses paysannes. Si sa figure est censée rassembler les Français, Maurice AGULHON a montré que le consensus républicain demeurait fragile. C'est que pour chacun, Marianne incarne une représentation différente : « Grande Sainte de 1789 » pour les bourgeois ou femme combattante pour les révolutionnaires, elle garde toujours des ennemis jurés à l'exemple de VERLAINE (1844-1896) :

*Marianne est très vieille et va sur ses cent ans
Et comme dans sa fleur se fut une gaillarde
Buvant, aimant, moulue aux nuits de corps de garde
La voici radoteuse, au poil rare et sans dents.*

Même chez les républicains, Marianne avait ses détracteurs. Comment pouvait-elle séduire ces républicains de l'ordre à travers sa robe courte et son corsage ouvert ? Il nous appartient désormais de relever derrière chaque Marianne ce qu'elle raconte de son identité légendaire d'incarnation de la Liberté, de la Révolution ou de la France (M. OZOUF, 2015). Alors qu'Emmanuel MACRON a dévoilé en juillet 2018 le nouveau visage de Marianne, une nouvelle fois la controverse apparaît. Elle figurera sur les timbres sous la forme d'une effigie antique désincarnée car elle représente une abstraction, à l'inverse d'une personnalité, comme cela avait pu être le cas, en 1978, alors qu'elle prenait le visage de Mireille Mathieu ou de Catherine Deneuve en 1985. Elle est une forme de représentation anonyme du collectif qui, en République, sert à visualiser une abstraction. « *La tradition républicaine n'a pas déserté ce portrait. La nouvelle Marianne le montre. Et plus qu'on ne le pense. Conquérante, elle porte un bonnet écarlate hérité du pileus romain. Un emblème qui marquait l'émancipation des esclaves à Rome. La tête est lancée en avant, les cheveux soulevés par le vent et ornés d'une cocarde tricolore...* » (O. IHL, Atlantico, 23 juillet 2018).

Autre image féminine, devenue symbole nationaliste, Jeanne d'Arc a aussi été célébrée à Paris par la République. Par ailleurs, l'hommage qui lui est rendu le 8 mai 2016 à Orléans par Emmanuel MACRON offusque une partie des Français. Pour lui, il s'agissait de reconnaître en elle « *une héroïne de la République* » et de « *réconcilier les mémoires* » en rappelant au sujet de Jeanne d'Arc : « *Elle était un rêve fou, elle s'impose comme une évidence* » (L'Histoire, Hors-Série, avril 2017). Une mémoire du passé sert alors le politique dans le présent quand bien même Jeanne d'Arc représente pour d'autres Français une réalité différente : celle d'une France catholique ou nationaliste. En outre, la III^e République a aussi institué *La Marseillaise, Chant de l'armée du Rhin* chanté en 1792 à Strasbourg par des Marseillais qui parlaient à peine français, comme hymne national en 1879. De plus, les municipalités célèbrent le 14 juillet dès 1880, avec des feux d'artifices, des défilés en province et à Paris autour de la statue du Lion de Belfort et d'Aristide Denfert-Rochereau. La fête républicaine est un moment d'union de

la Nation (O. IHL, 1996). Au-delà des manifestations, c'est aussi à travers des monuments que la Nation se donne à voir. Dans le paysage des villes et villages, s'ajoutent, au clocher des églises, des mairies et des écoles républicaines dans une architecture classique et ostentatoire, arborant au fronton la devise : « *Liberté, égalité, fraternité* ». Une mémoire républicaine se construit également, à l'exemple du Panthéon qui accueille les grands hommes de la République pour leur sépulture. Il porte à son fronton l'inscription : « *Aux grands hommes la patrie reconnaissante* », ce qui s'oppose au principe d'égalité pour une République où la méritocratie ne chercherait pas à récompenser les hommes, mais des vies exemplaires. Or, on peut avoir plusieurs vies, à l'exemple du comte de MIRABEAU intégré puis exclu du Panthéon. En 1885, Victor HUGO entre au Panthéon. Alors qu'il avait réclamé des funérailles sobres, ce sont deux millions de Parisiens qui participent au cortège funèbre dans cette « France des larmes » (E. FUREIX, 2009). Pour Mona OZOUF dans *Les lieux de mémoires* (1986), « la Panthéon » est « *l'école normale des morts* », « *le temple du vide* ». La panthéonisation de Simone VEIL le 1^{er} juillet 2018 est un moment pour le peuple français de faire Nation car, selon les mots d'Emmanuel MACRON, « *cette décision fut celle de tous les Français* » (*L'Express*, 1^{er} juillet 2018). Ainsi, écoles, mairies, Panthéon, noms de rues (les plus fréquents étant « la République », « la Liberté » et « Victor Hugo ») sont autant de lieux de mémoire de la République (P. NORA, 1986) qui fondent la Nation.

Ces symboles sont d'autant plus importants dans une France largement analphabétisée qu'ils constituent le socle de la Nation dont le peuple va faire l'expérience.

■ Prospective

Enraciner les représentations de la Nation France afin de créer un ciment national vers une républicanisation de la Nation

L'expérience de la Nation et de ses représentations se fait par l'armée, le service militaire, à l'école et à travers la Nation citoyenne et l'expérience républicaine. Représenter la Nation permet alors de républicaniser les Français, puis de tenter de maintenir une cohésion sociale.

Comment unir des hommes, voire des femmes, parlant des patois différents dans des régions aux poids et mesures divers, aux traditions, coutumes et modes de vie différenciés ? L'œuvre administrative révolutionnaire et impériale y répond avec la création des régions, des départements, puis des préfets pour unifier la Nation. La garde nationale, puis la participation à l'armée même si elle n'est pas toujours égalitaire, quand les bons numéros tirés au sort ou la fortune permettent d'en être exemptés, et au service militaire rendu obligatoire sous la III^e République rendent possible l'exercice et la rencontre de la Nation en favorisant le patriotisme. La caserne devient aussi le lieu de l'enfermement (M. FOUCAULT, 1975). Les guerres napoléoniennes jusqu'à la défaite de Sedan en 1870 font émerger la figure du soldat CHAUVIN, paysan des campagnes,

dessinant les contours d'un nationalisme qui prend le nom de chauvinisme. Rumeurs et peurs accentuent la méfiance face aux troubles et la maréchaussée se transforme en forces de gendarmeries sous l'Empire (A. LIGNEREUX, 2008). La Nation paraît de plus en plus encadrée et ses représentations officialisées. C'est progressivement à travers le vote que la Nation se donne à voir. L'acte électoral devient une expérience de la Nation comme en témoigne la représentation du « bureau de vote » d'Alfred BRAMTOT en 1891 : un paysan, un employé, un ouvrier, un commerçant et quelques bourgeois représentent la Nation réunie pour voter.

L'École de la Nation permet l'apprentissage de ces représentations. Celle de la République se superpose à l'école libre depuis 1881-1882 et les lois FERRY. Progressivement, les personnels religieux sont remplacés par des instituteurs laïcs, les « *hussards noirs de la République* » : jeunes instituteurs en blouses noires tels les soldats napoléoniens, mais défendant la République (Charles PÉGUY, *L'Argent*, 1913). Mona OZOUF les a étudiés et revient sur l'image de ces « *couches nouvelles* », telles que GAMBETTA les qualifiait, constituant une élite républicaine. Dans son ouvrage *Composition française. Retour sur une enfance bretonne* (2010), elle évoque le couple d'instituteurs formé par ses parents et se rappelle la visite de sa marraine disant à sa mère : « *Je préférerais être une pute !* », suggérant le décalage entre l'idéologie républicaine et la réalité de la considération de ces institutrices. Son père est communiste et incarne cette image que doit représenter l'instituteur, tout en dissociant instruction et conviction. Mona OZOUF, à l'école républicaine, fait l'expérience de la petite patrie, sa Bretagne natale, et de la grande patrie, la France. Elle reste marquée par la tension entre les différentes cellules d'apprentissage : la famille, l'Église et l'École. Cette dernière vise à transmettre une éthique républicaine à travers la fraternité et le solidarisme de Charles RENOUVIER (1815-1903) promus par la pédagogie de Ferdinand BUISSON en 1882 (A.-C. HUSSER, 2012). L'apprentissage de la « politique » est justifié par Fernand BUISSON dans son *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (1911) :

« Politique »

Quelle part convient-il donc de faire dans l'enseignement primaire, public ou libre, à l'ensemble des notions que résume sans les bien définir le mot *Politique* ? Plusieurs années avant la Révolution, c'était un avis général en France, parmi les auteurs de *Plans d'éducation*, qu'il importait d'enseigner dans les écoles, « les devoirs communs à tous les citoyens, les lois qu'il est indispensable de connaître et les principes de la constitution nationale ». Combien plus un tel enseignement est-il nécessaire dans un temps et dans un pays de suffrage universel ?

Mais il y a un écueil à éviter : il faut craindre de confondre, même sans le vouloir, les notions générales et fondamentales de la politique impersonnelle, nationale, théorique, qui sont du domaine de l'enseignement commun, avec les vues étroites, les doctrines, les opinions et les passions de la politique militante et quotidienne. Apprendre aux enfants ce que la France a dû successivement à la royauté et à la République ; leur imposer le respect de toutes les traditions respectables, tout en gardant dans leur esprit l'idée du progrès ; placer sous leurs yeux l'État du peuple, la condition du pauvre, de l'ouvrier, du paysan, sous l'ancien régime, et les mettre à même de reconnaître, par voie de comparaison, ce que le nouveau régime a fait pour le bonheur et pour l'honneur de la nation ; les familiariser avec les principes de 1789, avec les droits de l'homme, avec la souveraineté du peuple, avec la devise

française par excellence : « Liberté, égalité, fraternité » ; avec les règles fondamentales de la division des pouvoirs et de l'organisation du gouvernement dans un État républicain ; faire et bien faire tous ces enseignements, sans doute c'est faire de la politique, car c'est préparer l'enfant à aimer son pays, à obéir aux lois, à respecter le gouvernement, à user de tous ses devoirs de citoyen, et avant tout ses droits et ses devoirs politiques.

Ferdinand BUISSON, *Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire*, 1911, in DUCLERT Vincent, *La République, ses valeurs, son école. Corpus historique, philosophique et juridique*, Folio, Paris, Gallimard, 2015, pp. 465-467.

L'École devient, comme la caserne, un lieu d'enfermement (M. FOUCAULT, 1975) et vise à former les citoyens et les soldats qui défendront la Nation. Les garçons s'adonnent à des exercices militaires et en 1882 des brigades d'écoliers sont créées. Si, au départ, l'École républicaine conserve les devoirs envers Dieu, elle tend à les remplacer par une morale civique, renforcée par la loi de 1905 instaurant la laïcité. Le premier xx^e siècle répand un enseignement chronologique de l'histoire de la Sixième à la Troisième, repris au second cycle. La méthode, critiquée, est remplacée à partir de 1945 par un enseignement « *par l'aspect* », une « *méthode active* », « *intuitive et déductive* », où les élèves travaillent à partir de « *documents authentiques* ». L'usage du document demeure cependant marginal et lorsqu'il est utilisé, c'est essentiellement à des fins illustratives. Afin de faire face aux mutations du public scolaire, Jules ISAAC préconise, dans son manuel de Terminale, que « *l'enseignement historique doit tenir compte, non seulement, des résultats acquis par l'enquête scientifique, mais encore des exigences nouvelles du milieu social* ». Il y a, en effet, de plus en plus d'élèves qui intègrent le Lycée. Les années 1968-1972 voient la réduction du nombre d'heures d'enseignement d'histoire-géographie-enseignement civique dans les collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel. Les professeurs d'histoire sont de moins en moins spécialisés et de plus en plus polyvalents, notamment à partir de l'insertion de l'histoire dans les « *disciplines d'éveil* » en 1969. Face aux remontrances faites par les professeurs certifiés et agrégés au Parlement, Michel DEBRÉ propose un « *projet de loi d'orientation sur l'enseignement de l'histoire* », cette dernière étant qualifiée de « *mémoire d'un peuple* » qui « *confère à la nation son identité* ». Cependant, ce projet n'aboutit pas. Il faut attendre 1978 et 1982 pour voir la réintroduction au collège, puis au lycée, dans les programmes de l'histoire la plus récente. À partir des années 1990-2000, l'enseignement de l'histoire fait écho aux débats de l'histoire « savante » en introduisant dans la réflexion des élèves les débats sur la pluralité des interprétations du passé. Dès lors, la mémoire devient un objet de l'histoire enseignée. Ainsi, la démarche attendue réhabilite le récit du professeur en lien avec l'épistémologie de l'histoire (P. GARCIA, J. LEDUC, 2010). En outre, l'importance du territoire dans la genèse de la France nécessite également un apprentissage de l'identité par la carte et la géographie. C'est une spécificité française car il n'y a, par exemple, aucune mention de la géographie du Royaume-Uni dans les programmes britanniques. Or en France, de l'école élémentaire au lycée, la géographie de la France est présente et même au-delà. Aucun concours de la fonction publique ou d'une grande école, s'il comporte une épreuve de géographie, ne peut échapper à la France (C. GRATALOUP, 2017).

Cette Nation devenue citoyenne et éduquée fait l'expérience républicaine de la Nation à partir de la III^e République entre âge d'or et légende noire. Christophe PROCHASSON, dans un ouvrage collectif sur la *Contre histoire de la III^e République* (2013) a révélé les distorsions entre le mythe de la Nation républicaine et cet horizon d'attente où les représentations de cette Nation républicaine ne sont pas toutes advenues. Si l'acculturation à la République s'est faite par la politisation des élites, puis des citoyens, elle n'est pas synonyme d'adhésion. Les historiens de la République sont soumis aux régimes d'historicité (F. HARTOG, 2003) et ont contribué à diffuser l'idée d'un âge d'or à l'image de l'école méthodique du début du xx^e siècle, faisant de l'histoire un « *instrument d'éducation politique* » (C. SEIGNOBOS, 1907). L'histoire de France d'Ernest LAVISSE, un temps enseignée, a été remplacée. Cette histoire de la République est démythifiée. L'affaire DREYFUS montre, par exemple, qu'elle a porté atteinte aux droits de l'Homme et que la Nation s'est divisée entre Dreyfusards et anti-Dreyfusards. Elle ne trouve plus à s'incarner dans l'armée et les intellectuels soutenus par la presse dreyfusarde défendent les idéaux qui sont siens (V. DUCLERT, 2012). De plus, pour l'historien Gérard NOIRIEL l'histoire coloniale vient aussi alimenter cette légende noire de la République. Par exemple, l'Algérie conquise en 1830 reçoit la nationalité pour les autochtones, mais pas la citoyenneté. Les Algériens ne peuvent l'obtenir qu'en abandonnant la loi musulmane. Dès lors, la Nation n'est plus une. Il n'y a pas d'unité non plus dans la laïcité instaurée par la loi de 1905 qui ne s'applique pas aux colonies, la France préférant contrôler la formation des imams dans le cas de l'Algérie. Les immigrés en France n'intègrent pas totalement la Nation ni ses représentations, à l'exemple des vêpres marseillaises, du 17 au 20 juin 1881, réprimées alors que des Italiens sifflaient les officiers de retour des conquêtes coloniales. Les immigrés en France ne participent pas au service militaire s'ils n'ont pas acquis la nationalité. Leur naturalisation peut survenir pour compenser cette inégalité. Ces exemples démontrent la difficulté à définir l'identité française à travers l'unité nationale. C'est que la nation politique a vaincu la nation culturelle et que la passion unitaire est née d'une époque où la Révolution a décapité son roi qui assurait l'unité de la nation. Il fallait alors, comme dans le passé, retrouver une unité qui avait fait taire les conflits entre Francs et Gaulois, Armagnacs et Bourguignons, catholiques et bourguignons, et bientôt entre la droite et la gauche. Alors, il reste un certain nombre de défis pour renforcer sa suprématie dans l'imagination des Français. L'un des premiers défis tient à l'association dans le débat public de l'identité et de l'immigration, à l'instar de l'intitulé du ministère en charge de ces questions : « ministère de l'Identité nationale et de l'Immigration ». Le second problème relève de l'usage du « national » par l'extrême droite française en quête de « préférence nationale ». Il convient avant tout d'interroger quelques invariants de l'identité nationale française pour savoir si elle est en crise. Elle est en premier lieu inscrite dans le temps long comme le rappelle le général DE GAULLE dans ses *Mémoires de guerre* (1954) : « *La France vient du fond des âges* ». Deuxièmement, elle se veut « Une et indivisible » depuis la Révolution française. Troisièmement, elle s'inscrit dans un cadre plus large que son territoire national, dans une vocation démocratique universelle. Un des premiers symptômes de la crise de l'identité

nationale tiendrait au caractère unitaire de la Nation imposé par l'État. Cela pose un problème alors que tous les régimes autoritaires ont imposé un récit unitaire. De plus, la cohésion nationale semble menacée de l'extérieur par son absorption dans le cadre européen et mondial (M. OZOUF, 2015). Cependant l'appartenance à deux échelons de gouvernance ne paraît pas inconciliable. Cicéron, dans *Les lois* (52 a. è.), montrait qu'il existait dans l'Empire romain « *une patrie naturelle et une patrie politique [...], patrie par excellence puisqu'elle contient l'autre* ». Il existait, en effet, une patrie de naissance et celle de l'exercice de la citoyenneté romaine coiffant et contenant la première. Il en allait de même pour Victor HUGO (1802-1885) : “*Alors même que nous nous unissons à l'Europe dans une sorte de grande nationalité, la France n'en est pas moins notre patrie, comme Athènes était la patrie d'Eschyle et de Sophocle. Ils étaient athéniens comme nous sommes français, et nous sommes européens comme ils étaient grecs*”. De l'intérieur, la nation paraît aussi menacée face aux minorités et particularismes. Enfin, il devient de plus en plus difficile de croire aux discours à tendance messianique sur la France et sa grandeur. Mona OZOUF, dans sa *Composition française* (2009), a tranché le débat entre “*l'universalité française et la particularité bretonne*” qui la tiraillait par ses recherches sur l'école républicaine et la Révolution française qui célébrent l'unité et la résorption des particularités. Elle montre que pouvaient se superposer plusieurs cercles de socialisation : la famille, l'École et l'Église. L'identité apparaît alors avant tout comme une « identité narrative » et un travail sur l'héritage livrant un « patrimoine culturel » comme le suggère Krzysztof POMIAN (*Débat*, 2010). Elle doit dépasser les fausses questions du communautarisme, de la parité, de laïcité ou de la langue pour sortir d'un affrontement binaire du particulier et de l'universel. Il reste donc à composer et recomposer une identité nationale à travers de nouvelles représentations tant les Français, leurs vies et leurs souvenirs évoluent (M. OZOUF, 2015).

Les représentations de la Nation France diffusées par l'Armée, l'École et les rouages républicains en livrent une image officielle qui doit être nuancée. Représenter la Nation à la fin de la III^e République, c'est en construire une image républicaine, mais n'oublions pas que les racines de Vichy sont déjà présentes dans cette III^e République.

Conclusion

La construction d'une histoire nationale, l'adoption des valeurs et des symboles républicains qui deviennent ceux de la Nation et leur diffusion par l'apprentissage de la citoyenneté et de la démocratie, ont permis la formation idéologique d'un imaginaire collectif de la Nation française qui tend à devenir républicaine depuis 1789. Cependant l'idée de Nation reste fragile : en 1940, elle se scinde entre tentation autoritaire et résistance républicaine.

Aussi, le modèle d'assimilation républicaine semble être mis en défaut et s'acheminer davantage vers un multiculturalisme qu'une Nation incarnée dans un peuple-un.

■ Document

« Idées reçues sur les Gaulois à l'école »

L'Histoire : Depuis quand enseigne-t-on l'histoire des Gaulois à l'école ? [...]

Dans les classes, c'est sous Victor Duruy, ministre de l'Instruction publique de Napoléon III et lui-même historien de l'Antiquité, que les Gaulois deviennent obligatoires. Dans les programmes de 1868, l'étude se déroule en quatre temps : les Gaules avant la conquête ; la conquête avec le couple César/Vercingétorix ; la romanisation ; la christianisation. C'est le moment de l'ouverture du musée des Antiquités nationales (1867). Dans l'inspiration de Michelet, le Second Empire compose un récit patriotique et progressiste qui fait des Gaulois le peuple premier et indépendant, à l'origine de la nation, en lieu et place des Mérovingiens, créateurs de la dynastie déchue.

Avec la III^e République et l'école obligatoire, on change de perspective. Si, jusque-là, la part de l'histoire de France est ténue, les années 1880 lui consacrent une place plus grande où, pour l'Antiquité, dominent largement les Gaulois.

C'est le temps du fameux « nos ancêtres les Gaulois » ? [...]

Un socle de représentations pérennes s'organise : une peuplade indisciplinée, guerrière, divisée, querelleuse, mais industrielle, courageuse, avec de bons cultivateurs et qui eut l'intelligence de comprendre tout le bénéfice qu'elle aurait à entrer dans la romanité. L'ambivalence est la marque de cette mémoire. Comme un manuel de cours moyen l'écrit en conclusion d'un chapitre sur « La Gaule conquise par les Romains » en 1926 : « *Aussi peut-on dire que si Vercingétorix avait triomphé, c'eût été un malheur pour la France. Ce qu'il a fait est pourtant une des plus belles actions de l'histoire qui montre le beau caractère de notre peuple* ». [...]



Entretien avec Benoît FALAISE, propos recueillis par Fabien PAQUET,
« Idées reçues sur les Gaulois à l'école », *L'Histoire*, n° 439,
septembre 2017, pp. 53-55.

Bibliographie

Outils

- ▶ DUCLERT Vincent, *La République, ses valeurs, son école. Corpus historique, philosophique et juridique*, Folio, Paris, Gallimard, 2015, 510 pages.
- ▶ GARCIA Patrick, LEDUC Jean, « Enseignement de l'histoire en France », in DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, OFFENSTADT Nicolas, *Historiographies I. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, pp. 124-139.
- ▶ WILFERT-PORTAL Blaise, « Nation et nationalisme », in DELACROIX Christian, DOSSE François, GARCIA Patrick, OFFENSTADT Nicolas, *Historiographies II. Concepts et débats*, Paris, Gallimard, 2010, pp. 1090-1102.

Ouvrages spécialisés

- ▶ AGULHON Maurice, *Les Métamorphoses de Marianne. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1914 à nos jours*, Paris, Flammarion, Histoire, 2001, 320 pages.
- ▶ DUCLERT Vincent, *L'affaire Dreyfus*, coll. « Repères », Paris, La Découverte, 1994, rééd. 2012, 128 pages.
- ▶ DUCLERT Vincent, *La République imaginée 1870-1914*, Histoire de France, Paris, Belin, 2014, 861 pages.
- ▶ FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, coll. « Tel », Paris, Gallimard, 1975, rééd. 1993, 360 pages.
- ▶ FUREIX Emmanuel, *La France des larmes : Deuils politiques à l'âge romantique (1814-1840)*, Champ Vallon, Seyssel, 2009, 501 pages.
- ▶ HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003, 272 pages.
- ▶ HUSSER Anne-Claire, *Du théologique au pédagogique. Ferdinand BUISSON et le problème de l'autorité*, Thèse de doctorat en Philosophie sous la direction de Pierre-François MOREAU et Jacqueline GAUTHERIN, ENS Lyon, soutenue le 07 septembre 2012.
- ▶ ORY Pascal, PASTOUREAU Michel, SERRI Jérôme, *Les Couleurs de la France*, Paris, Hoëbeke, 2016, 166 pages.
- ▶ IHL Olivier, *La fête républicaine*, Paris, Gallimard, 1996, 402 pages.
- ▶ LIGNEREAUX Aurélien, *La France rébellionnaire. Les résistances à la gendarmerie (1800-1859)*, coll. « Histoire », Rennes, PUR, 2008, 365 pages.
- ▶ LIGNEREAUX Aurélien, *L'Empire des Français 1799-1815*, L'Univers historique, Paris, Seuil, 2012, 432 pages.
- ▶ NORA Pierre [dir.], *Les lieux de mémoire, I. La République, II. La Nation, III. Les France*, 3 tomes, Paris, Gallimard, 1984, 1986 et 1992, 674, 667, 1034 pages.
- ▶ FONTAINE Marion, MONIER Frédéric, PROCHASSON Christophe, *Une contre-histoire de la III^e République*, Paris, La Découverte, 2013, 401 pages.
- ▶ OZOUF Mona, *Composition française : retour sur une enfance bretonne*, Folio Poche, Paris, Folio, 2009, rééd. 2010, 288 pages.
- ▶ OZOUF Mona, *De Révolution en République, les Chemins de la France*, Quarto, Paris, Gallimard, 2015, 1363 pages.
- ▶ ROSANVALLON Pierre, *Le Peuple introuvable. Histoire de la représentation démocratique en France*, Folio Histoire, Paris, Gallimard, 1998, rééd. 2002, 491 pages.

- ▶ VENAYRE Sylvain, *Les Origines de la France. Quand les historiens racontaient la nation*, Univers historique, Paris, Le Seuil, 2013, 448 pages.
- ▶ VERJUS Anne, *La citoyenneté politique au prisme du genre. Droits et représentation des individus entre famille et classe de sexe (xviii^e-xxi^e siècles)*, Science politique, École normale supérieure de Paris – ENS Paris, 2014, 278 pages.

Revues

- ▶ BORNE Dominique, « Histoire de France », *Documentation photographique*, Paris, La Documentation française, n° 8083, septembre-octobre 2011, 63 pages.
- ▶ « La grande querelle. L'histoire de la France », *L'Histoire*, Hors-Série, avril 2017, 98 pages.
- ▶ « Les Gaulois. Une civilisation majeure », *L'Histoire*, n° 439, septembre 2017, 98 pages.

Pour aller plus loin

Ouvrages spécialisés

- ▶ BEAUNE Colette, *Naissance de la nation France*, Bibliothèque illustrée des histoires, Paris, Gallimard, 1985, 444 pages.
- ▶ BOUCHERON Patrick [dir.], *Histoire mondiale de la France*, Paris, Seuil, 2017, 800 pages.
- ▶ LACOSTE Yves, ENCEL Frédéric, *Géopolitique de la nation France*, Paris, PUF, 2016, 288 pages.
- ▶ RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François [dir.], *La France, d'un siècle à l'autre (1914-2000). Dictionnaire critique*, Paris, Hachette Littératures, 1999, 982 pages.
- ▶ THIESSE Anne-Marie, *La Crédation des identités nationales. Europe xviii^e-xx^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1999, 303 pages.

Bandes dessinées

- ▶ VENAYRE Sylvain, DAVODEAU Étienne, *La balade nationale. Les origines*, coll. « La Revue Dessinée », Paris, La Découverte, 2017, 165 pages.

Sujets

- ▶ L'École et la construction de la Nation en France.
- ▶ La Nation est-elle une construction politique ?
- ▶ Le pouvoir des images et des symboles de la Nation en France.
- ▶ « *La France était-elle inévitable ?* » (Joël CORNETTE, 2017).

Fait religieux

3

Islamisme, salafisme, djihadisme, des concepts politiques ou religieux ?

« Une des plus grandes plaies théoriques du monde islamique est que les gens en sont venus peu à peu à comprendre l'islam comme une identité plutôt que comme une vérité. »

ABDOLKARIM SOROUSH, 1996.

Introduction

Les enjeux contemporains de la question religieuse portent sur l'éventualité d'un « retour » du religieux au xx^e siècle. Si la croyance n'a jamais disparu, l'interrogation est surtout le fait du regard occidental, mais aussi de l'agitation médiatique. Le continent européen a depuis le xix^e siècle connu un recul des pratiques religieuses mais ce n'est pas le cas du reste du monde. Ce qui émerge au sein des grandes rivalités géopolitiques mondiales, et notamment au Moyen-Orient, est davantage un « recours » au religieux (G. CORM, 2012). Le fait religieux instrumentalisé est projeté au cœur des relations internationales. Alors que l'analyse des conflits au xx^e siècle était soit marxiste, soit libérale, depuis la fin de la guerre froide et notamment les années 2000, le recours au religieux est privilégié pour lire et expliquer les conflits. En 1981, Ronald REAGAN, président des États-Unis, emploie l'expression « empire du mal » pour désigner l'URSS, dans une vision manichéenne du monde et ouvre la voie à l'instrumentalisation des monotheismes pour combattre les Soviétiques. Depuis la fin des années 1980, le recul des idéologies laisse place à un repli identitaire fondé sur la religion. Le religieux semble combler le vide laissé par le combat politique. Aussi, le radicalisme succède-t-il au nationalisme, à l'exemple de l'islamisme qui éclipse l'arabisme tant socialement que politiquement.

S'il y a une radicalisation aujourd'hui, c'est que toutes les positions sont possibles dans l'interprétation des hadiths et des actes du Prophète qui fondent la loi coranique (*la charia*). Cependant, toutes les sociétés musulmanes ne sont pas extrémistes et si les médias agitent le spectre d'un « retour du religieux », il s'agit en réalité d'un « recours au religieux » (R. BRAGUE, G. CORM, *L'Express*, Hors-Série n° 1, 2012-2013).

Concepts/notions

- **Califat**: institution créée après la mort de Mahomet mêlant pouvoir politique et religieux. Les dynasties Omeyyades puis Abbasides succèdent au califat, puis il est repris par l'Empire ottoman en 1516 avant d'être aboli en 1924. Après la conquête de Mossoul en 2014, Daech rétablit le califat.

- **Charia**: « loi islamique » qui recouvre plus largement l’ensemble des normes édictées par la Révélation et la Tradition musulmane.
- **Désendoctrinement**: action de lutter contre l’enseignement d’une « doctrine » considérée comme dangereuse ou sectaire (M. GUIDÈRE, 2017).
- **Djihadisme**: idéologie politico-religieuse radicale qui prône l’établissement d’États islamiques et le rétablissement du califat par l’usage de la violence au nom de la « guerre sainte », le djihad.
- **Fatwa**: avis juridique donné par un spécialiste de la *Charia*.
- **Hadiths**: paroles, faits ou gestes de Mahomet.
- **Islam**: religion des musulmans fondée sur le Coran.
- **Islamisme**: à l’origine, religion des musulmans puis courant de pensée radical voulant faire de l’islam une idéologie politique par l’application de la *Charia* (loi coranique) et la création d’États islamiques.
- **Islam politique**: formes idéologisées qui se réclament de la religion musulmane ayant recours à la violence et au terrorisme dans le but de mettre en place des régimes théocratiques fondés sur la *Charia* (M. GUIDÈRE, 2017).
- **Radicalisation**: processus idéologique passant par un retour aux sources gommant l’existant, à travers un refus de tout compromis et la volonté de purifier les sociétés et les individus (M. GUIDÈRE, 2017).
- **Salafisme**: de l’arabe *salaf* qui signifie « ancêtre », c’est un mouvement sunnite qui revendique un retour à l’islam des origines par une lecture littérale de la Tradition et le rejet des interprétations ultérieures.
- **Wahhabisme**: courant politico-religieux qui tient son nom de Mohamed ibn Abd al-Wahhab (1703-1792) dont le but est de construire un État sunnite non seulement en Arabie, mais aussi dans tous les pays arabes, et dont l’objectif est de revenir à un islam des origines et expansif.

Chronologie

- **1922**: Mustafa Kemal Atatürk fonde la République turque et instaure la laïcité.
- **1924**: fin du califat.
- **1928**: fondation en Égypte des Frères musulmans.
- **1932**: fondation du royaume d’Arabie Saoudite par Ibn Saoud.
- **1979**: Révolution islamique iranienne ; l’ayatollah Khomeini en devient le guide suprême ; prise de la Grande Mosquée de La Mecque ; traité de paix entre l’Égypte et Israël.
- **1979-1989**: guerre d’Afghanistan.
- **1982**: création du Hezbollah libanais.
- **1983**: premiers attentats du Hezbollah.
- **1988**: création d’Al-Qaïda en Afghanistan par Oussama Ben Laden.
- **1992**: premiers attentats d’Al-Qaïda au Yémen.

- **1996**: instauration de l'Émirat islamique d'Afghanistan.
- **2001**: attentats du 11 septembre aux États-Unis.
- **2003**: invasion de l'Irak.
- **2006**: création de l'État islamique en Irak.
- **2010**: début des Printemps arabes en Tunisie.
- **2012**: les Frères musulmans gagnent le pouvoir en Égypte.
- **2013**: l'État islamique en Irak et au Levant est proclamé (*Daech*).
- **2014**: prise de Mossoul et expansion du terrorisme; rétablissement du califat sur les territoires contrôlés par *Daech* en Syrie et en Irak.
- **2015**: 50 attentats meurtriers dans le monde par les «soldats du califat», dans 15 pays, causant 1 500 morts.
- **2016**: l'année est marquée par plusieurs assassinats d'origine islamistes: 2 morts à Magnanville, 87 morts à Nice dans un attentat au camion-bélier et un mort à l'église de Saint-Etienne-du-Rouvray.
- **2017**: un mort lors d'un attentat sur les Champs Elysées à Paris et deux morts assassinés à la gare Saint-Charles de Marseille.
- **2018**: 4 morts lors des attentats de Carcassonne et Trèbes, puis 5 morts sur le marché de Noël de Strasbourg.
- **2019**: 4 morts dans un attentat à la préfecture de police de Paris.
- **2020**: un mort lors d'une attaque au couteau à Villejuif et 2 morts lors d'un attentat à Romans-sur-Isère.

■ Historique et actualité des fondamentalismes musulmans

L'islamisme, une instrumentalisation politique de l'islam

L'islam est au cœur de dérives avec le développement de l'islamisme. À l'origine, islam et islamisme sont synonymes pour désigner la religion des musulmans, puis l'islamisme tend à devenir une idéologie politique radicale qui passe par la mise en œuvre de la *Charia* (la loi coranique) et par la création d'États islamiques.

Ce courant réformiste apparaît à la fin du xix^e siècle à travers Jamal Eddine al-Afghani (1839-1897), Mohamed Abduh (1849-1905), puis Rashid Rida (1865-1935), sensibles au wahhabisme d'Arabie et nostalgiques du califat supprimé en 1924 lors de la proclamation de la République de Turquie. Au xx^e siècle, la confrérie des Frères musulmans est fondée par Hassan al-Banna en Égypte, ce qui permet au mouvement de s'organiser. Dans un contexte de domination britannique, considérée comme une humiliation, le courant se radicalise. Même sous le régime de Nasser la radicalisation se poursuit avec Sayyid Qutb (1906-1966) qui perçoit tous les régimes nationalistes arabes comme «impies». Emprisonné par le régime nationaliste égyptien, il est pendu. Cela n'empêche pas les Frères musulmans de diffuser leur idéologie dans les États autoritaires, récupérant les

désastres économiques, géopolitiques et la corruption pour favoriser leur assise populaire et opérer une islamisation par le bas. Les élections organisées après les mouvements des Printemps arabes de 2011-2012, notamment en Égypte, montrent la force des partis islamistes dans le tissu social. Même s'ils sont démis du pouvoir en 2013, ils demeurent des groupes politiques d'opposition dans le monde arabe, comme le Hamas en Palestine ou le Hezbollah au Liban. Le succès électoral des islamistes, même s'il a permis de récupérer les révoltes populaires transformées en révoltes lors des Printemps arabes, a ouvert un hiver islamiste dont la portée est variable en fonction des pays. En Turquie, leur installation est durable, alors qu'en Égypte, leur prise de pouvoir ne tient que deux ans. Leurs résultats sont mitigés en fonction du rôle de l'armée et de la crédibilité des autres formations politiques. Un islamisme d'État est installé en Arabie saoudite et en Iran, avec des systèmes politiques et juridiques fondés sur une interprétation rigoriste de l'islam. Au XVIII^e siècle, la famille des Saoud noue une alliance avec le mouvement wahhabite de Mohamed ibn al-Wahhab. Ceci leur permet de reprendre le pouvoir au XX^e siècle avec Abdul Aziz ibn Saoud qui conquiert Riad en 1902. Il fonde un État, s'appuyant sur le wahhabisme, reconnu internationalement en 1932. Le Coran est la seule source de loi. Le roi gouverne conformément à la *Charia* selon le texte constitutionnel de 1992 (art. 55). Un système de succession dynastique s'impose alors. Depuis 2015, Mohamed ben Salman est le dernier de cette lignée gérontocratique. En Iran, la révolution islamique de 1979 renverse le régime monarchique des Shahs d'Iran. Une République islamique fondée sur un islam chiite est établie. Dans l'attente de l'imam dont les chiites croient en la résurrection, le pouvoir est confié, grâce à l'expression populaire, à un guide aux pouvoirs considérables. L'ayatollah Khomeini devient ainsi le chef des armées. Il est à l'origine de la politique générale et de la nomination à tous les postes de l'État. Une élection présidentielle a lieu tous les quatre ans. En 2017, Hassan Rohani est réélu. L'Assemblée consultative islamique est élue au suffrage universel direct et exerce le pouvoir exécutif. Les lois qu'elle promulgue ne sont valables que si elles sont validées par les douze membres du Conseil des Gardiens nommés par le Guide. Depuis 1963 les femmes votent en Iran mais elles sont exclues des plus hautes charges étatiques (P. BLANC, J.-P. CHAGNOLLAUD, 2016).

L'islamisme se détache d'abord de l'islam à travers une tendance modérée, puis se radicalise à la faveur de l'essoufflement des nationalismes et notamment de l'échec de l'arabisme à créer une unité du peuple arabe fondée sur l'arabité dans une grande nation arabe. L'islamisme récupère les dissensions politiques, les difficultés économiques et le désarroi social pour prospérer et affirmer ses tendances totalitaires.

Le salafisme, un retour radical aux origines de l'islam

Une autre forme de fondamentalisme musulman monte en puissance à travers le salafisme qui prône un retour à la religion des anciens et à une interprétation littérale des sources religieuses.

C'est un courant qui s'affirme lors des élections qui succèdent aux Printemps arabes de 2011 et qui s'inspire du soufisme proposant un islam intériorisé et mystique à travers un retour aux pratiques religieuses des ancêtres qui vivaient au temps des origines de l'islam (les *salafs*). Le salafisme se radicalise en dépassant ce mouvement dans sa quête de pureté originelle. Au sein de la mouvance sunnite d'Arabie, le salafisme apparaît entre 1902 et 1932. Il devient alors la version officielle de l'islam dans l'Arabie conquise par Abdul Aziz ibn Saoud et ses soutiens wahhabites. Ce courant se diffuse sur la scène internationale grâce aux revenus du pétrole qui permettent à l'Arabie saoudite d'étendre son influence dans les années 1970. À la fin du xx^e siècle, le salafisme emprunte la voie du terrorisme. Dans le contexte de fin de guerre froide et d'affrontement en Afghanistan entre les troupes soviétiques et les moudjahidines soutenus par les États-Unis, de 1979 à 1989, le groupe Al-Qaïda prend forme sous l'influence d'Oussama Ben Laden. Dans les crises et conflits d'après-guerre froide, l'islamisme s'internationalise. Al-Qaïda est à l'origine des attentats du 11 septembre 2001 contre les États-Unis et dénonce les dérives du gouvernement Georges BUSH, quant à la guerre illégitime en Irak. En Égypte, après l'exil des héritiers d'Hassan al-Banna, les salafistes voient leur champ d'action limité au domaine caritatif. Grâce au succès des Frères musulmans en 2011, le parti salafiste al-Nour obtient de bons scores aux élections. Après la reprise en main militaire du pouvoir en 2013, l'action terroriste connaît un regain de vitalité. Le salafisme a profité des réseaux sociaux pour séduire les jeunes et accroître ce tournant rigoriste à l'échelle internationale (P. BLANC, J.-P. CHAGNOLLAUD, 2016). Le passage d'un terrorisme à l'autre se fait avec la chute du communisme qui amène un nouvel affrontement entre libéralisme et islamisme relevant non d'un « choc des civilisations » comme l'aurait préconisé Samuel HUNTINGTON en 1996, mais de l'apparition d'un ennemi mal défini et d'un débat idéologique assez flou dans le cadre d'une « guerre globale contre la terreur » entamée en 2001 par G. BUSH. La voie révolutionnaire qui était celle de l'extrême gauche est récupérée par l'islamisme radical. La scène médiatique se fait le relais des interrogations et amalgames portés par les sociétés occidentales au regard de la compatibilité de l'islam avec la modernité ou la démocratie, mais aussi quant à la condition des femmes, la violence du Coran, l'immigration et l'intégration des musulmans ou encore l'antisémitisme et l'islamophobie (M. GUIDÈRE, 2017).

Le salafisme a profité du contexte géopolitique pour se répandre à l'échelle mondiale.

Le terrorisme, un des moyens d'action de l'islamisme salafiste

L'avènement de ces djihadistes salafistes s'appuie sur le djihad (la « guerre sainte ») non plus au nom de préceptes religieux mais dans une démarche individuelle pour faire éclore un État islamique et une société musulmane qui combat les mécréants.

Cette vision du djihad est contemporaine de la guerre d'Afghanistan de 1979-1989, car à l'origine le djihad proné à Médine ne comporte aucune

représentation idéologique musulmane (J. CHABBI, 1997). Après la mort de Mahomet, le combat au nom de Dieu s'organise en rupture avec la société arabe traditionnelle car, dans les sociétés tribales, mourir c'est manquer aux siens et risquer de remettre en cause leur survie. Le combat n'est alors légitime qu'en dernier recours. La figure du martyr apparaît au sein du chiisme pour désigner celui qui a été tué de manière injuste, alors que les sunnites désignent par le terme de « témoin » celui qui est mort au combat pour Dieu au cours du IX^e siècle. Au XIV^e siècle se pose la question de savoir s'il est légitime de combattre les Mongols, pourtant convertis à l'islam, qui envahissent l'Empire musulman. La vérité est alors interrogée à travers la notion de « vrais » ou de « bons » musulmans. C'est au Pakistan, pendant la guerre d'Afghanistan que la question est récupérée. À Peshawar, au « Bureau des services » créé par Abdullah Azzam, un palestinien docteur en jurisprudence islamique, seuls les musulmans « complets » peuvent être légitimes à diriger un État islamique. Il donne naissance au premier réseau de recrutement de combattants radicaux prêts à aider les Afghans dans la guerre qui les oppose aux Soviétiques (1979-1989). Le djihad devient ici une obligation pour tout croyant au même titre que le jeûne ou la prière. Il est alors du ressort de chacun d'entrer en guerre contre des États illégitimes, ce que le wahhabisme saoudien réfute, remettant au seul détenteur du pouvoir légitime la possibilité de décider de la guerre sainte. Le djihad se fait le bras armé de l'islam politique. À la mort d'Abdullah Azzam, Oussama Ben Laden, ayant fondé Al-Qaïda sur le « Bureau des services », prend pour cible l'occupation occidentale des pays musulmans. L'État saoudien, allié des Occidentaux, est considéré comme « impie » et le wahhabisme est attaqué. De plus, alors que le Koweït est envahi par les troupes de Saddam Hussein en 1990, l'Arabie saoudite accepte des troupes américaines sur son sol. Ben Laden fait prospérer son idéologie en Afghanistan une fois les Talibans installés au pouvoir en 1996. Il a lancé en 1998 le « Front mondial islamique contre les croisés et les juifs » au sein duquel « chaque musulman doit tuer un citoyen américain, civil ou militaire ». Tous ceux qui sont considérés comme mécréants (*kouffar*), les mauvais musulmans ou les Occidentaux, sont assimilés à des ennemis, selon les préceptes de Musab al-Zarqawi (1996-2006). En 2000, la « guerre des pierres » ou deuxième *Intifada* en Palestine justifie l'attentat contre les États-Unis, alliés d'Israël, face aux Palestiniens érigés en symbole des musulmans persécutés. Puis en 2001, Al-Qaïda frappe les États-Unis au cœur du *World Trade Center*. Georges BUSH décide alors d'entrer en « guerre contre le terrorisme » et d'engager la riposte en Afghanistan, puis en Irak en 2003. Le djihad se renforce et se radicalise au niveau idéologique tout en bénéficiant d'un afflux de combattants. Moussab al-Zarkaoui et Abou Bakr al-Bagdadi jouent un rôle fondamental dans le ralliement de ces nouvelles forces, notamment à partir des anciens cadres militaires de Saddam Hussein. Ils forment la branche irakienne d'Al-Qaïda en 2004. C'est de celle-ci que *Daech* s'est formé. En 2006, les militants irakiens se constituent en « État islamique en Irak » et prennent des territoires riches en pétrole en Syrie. En 2010, al-Bagdadi se détache d'Al-Qaïda et grâce aux territoires acquis en Syrie et en Irak proclame, en 2013, un « État islamique en Irak et au Levant ». Ce pseudo-État qui se constitue sur la Syrie, l'Irak et la Libye est à l'origine de la nouvelle figure des djihadistes salafistes

qui restaurent le califat en 2014. De lourds revers lui sont cependant imposés par les forces de la coalition internationale. Sur un territoire gagné par la force, une logique totalitaire et un contrôle des populations s'établit par la violence et la propagande (P. BLANC, J.-P. CHAGNOLLAUD, 2016).

La force de persuasion de ce courant radicalisé à l'extrême tient à la cohérence idéologique sectaire qui vise à l'élimination de tous les éléments considérés comme impurs. Il séduit ceux qui se trouvent en difficultés sociales (P. BLANC, J.-P. CHAGNOLLAUD, 2016).

■ Prospective

Les ressorts individuels de la radicalisation et la lutte contre les dérives djihadistes

L'islamisation de la radicalité s'accentue au tournant de 2011 avec l'échec des Printemps arabes qui laisse apparaître des mouvements utopistes et extrêmes.

Si les attentats islamistes se sont multipliés jusqu'à la fin des années 2010, l'Institut pour l'Economie et la Paix estime qu'entre 2018 et 2019 ceux-ci ont diminué de 15 %. Il existe cependant des inégalités géographiques dans la répartition et le nombre de ces attentats. En effet, si l'Europe, l'Asie, la Russie, l'Amérique du Sud ou le Proche et le Moyen-Orient connaissent moins de victimes, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne voient, au contraire, un regain de ce type de violence. Il semble que le terrorisme touche davantage les pays en guerre alors que dans d'autres régions son repli tient aussi à l'épidémie de COVID-19, au moins pour le début de l'année 2020. Quelques pays font exception en Occident, à l'exemple de la France, régulièrement la cible d'attentats revendiqués par Daech (Jean-Marc FOUR, « Le terrorisme est en recul », *France inter*, 25 novembre 2020).

Nombre d'attentats islamistes dans le monde

	Nombre d'attentats	Nombre de morts
1979-2019	33 769	167 096

Source : Fondation pour l'innovation politique, novembre 2019.

Aussi, la radicalisation islamiste, qui précède le passage à l'acte terroriste, se fait en trois étapes : après une exposition initiale aux préceptes et doctrines islamistes qui peut se faire *via* les réseaux sociaux, une phase d'endoctrinement ou d'« autoradicalisation » succède, avant l'action violente. Un « profilage comportemental » peut permettre de repérer les profils radicalisés. Ceux-ci sont opposés à tout compromis se considérant comme seuls détenteurs de la vérité qui légitime leur recours à la violence, leur intolérance et la diabolisation de ceux qu'ils considèrent comme leurs ennemis. Les leviers d'action sur la radicalisation

peuvent porter sur l'information et la désinformation des jeunes via la propagande et donc la contre-propagande. Plus particulièrement, les adolescents sont vulnérables face à un sentiment d'injustice, de marginalisation ou d'ennui dans leur milieu d'origine. L'inculture religieuse est aussi un motif qui pousse vers une quête de sens, ainsi que la politisation au cœur du système de radicalisation. Ainsi la déradicalisation, processus inverse à la radicalisation, peut passer par une approche comportementale, doctrinale avec un désendoctrinement ou une démarche mixte. Dans les années 2000, l'approche comportementale s'intéresse aux symptômes plus qu'aux causes de la radicalisation. Il s'agit alors d'observer les attitudes et comportements des individus radicalisés pour adopter une démarche pédagogique. Les mécanismes comportementaux, sociaux ou relationnels, sont alors convoqués pour répondre aux problèmes posés par la radicalisation. Cela aboutit à la mise en place de mesures de sanctions ou de récompenses, voire d'isolement et d'emprisonnement. L'unique centre de déradicalisation en France, situé à Pontourny en Indre-et-Loire a fermé en 2017. Le désendoctrinement vise à détourner un individu radicalisé des idéologies qu'il considère pour vraies. Il se rattache à une assimilation de la radicalisation à une dérive sectaire. Ici, les individus radicalisés sont considérés comme des victimes qu'il s'agit de défaire de leurs croyances et de leur violence. Depuis les années 2010, sous l'impulsion des pays nordiques, une démarche mixte permet de considérer à la fois l'individu et le groupe radicalisés en rompant avec l'approche psychologique ou sociologique. Au-delà des lois et de la répression, il s'agit de prévenir et de protéger les individus vulnérables par une action philosophique visant à substituer à « l'idéologie de la mort » l'« amour de la vie » par une réhabilitation individuelle, un encouragement au respect de l'autre et une rénovation sociale (M. GUIDÈRE, 2017).

Les moyens de séduction qui concourent à la radicalisation doivent être contrôlés par ceux qui luttent contre celle-ci. Ils tiennent tant à la propagande, qu'à l'utilisation des réseaux sociaux ou du *dark web*, qu'à l'endoctrinement individuel qui s'apparente à celui exercé par les groupes sectaires.

Conclusion

L'islam et l'interprétation de ses origines ont pu donner naissance à un islam politique et religieux dont l'ambivalence se retrouve dans la confusion sémantique entre islam et islamisme. À l'islam, religion, s'est adjointe une idéologie, l'islamisme, dont le terrorisme est un des moyens d'action. La figure de Mahomet, Prophète, prédicateur, mais aussi homme de pouvoir et chef de guerre rappelle également la dualité de l'islam.

Sans dévier vers l'extrémisme, chaque monothéisme connaît dès ses origines une confusion entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel. Aucun ne reste cantonné dans la sphère privée et tous peuvent être sujets aux récupérations les plus radicales.

■ Document

Rashid Rida à l'origine d'un fondamentalisme musulman né d'une interrogation sur le déclin de l'islam face à l'Europe et des divisions internes à l'islam

Au Moyen Âge, il y a eu un homme parmi les plus capables, digne d'évocation, le « cheikh al-Islam » Tâqî ad-Dîn Ahmad ibn Taymiyyah – que Dieu tout-puissant lui fasse miséricorde. Dieu lui a donné des dons rarement réunis parmi les hommes : rapidité d'apprentissage ; force de la mémoire ; capacités d'évocation, de déduction, de démonstration de la preuve ; mémorisation du Coran et des commentaires qui en ont été faits dans les hadiths attestés et les dits des Compagnons et de leurs successeurs ; mémorisation des témoignages laissés en tout lieu par les oulémas sur les dogmes religieux et les prescriptions légales ; connaissance des quatre écoles juridiques et de leur système de preuves. Toutes ces connaissances, il les convoquait dans ses écrits et ses fatwas. Il avait lu les livres des nations et des sectes religieuses, les livres de logique, de philosophie, de théologie spéculative, de soufisme. Puis, il était capable de tout remettre en cause pour porter la contradiction aux Nazaréens [chrétiens] et aux gens de l'innovation. Il a rédigé de puissants traités [grâce à] l'ampleur de ses lectures et la puissance de ses démonstrations. Il a concentré toute son énergie à assurer la victoire du sunnisme et de l'école salafiste face à tous ses contradicteurs – théologiens spéculateurs et maîtres soufis, même ceux qui, parmi eux, se rattachaient au sunnisme [...].

Malgré tout cela, il demeurait le plus humble et le plus dépouillé des serviteurs de Dieu [...]. Certains oulémas officiels ont attaqué l'école salafiste et le sunnisme. Ces oulémas, proches de sultans et des rois, produisaient des fatwas empreintes de théologie spéculative et d'imitation aveugle. [...] Parmi eux, il y en avait qui demandaient aux sultans d'interdire la lecture de certains versets ou de certains hadiths. Ces imitateurs et ces théologiens continuaient de contraindre les gens, jusqu'à ce que Dieu tout-puissant inspire dans la région du Nejd l'action d'un nouveau restaurateur de la foi, l'invocateur Muhammad ibn 'Abd al-Wahhâb, suivie de celle de ses enfants et de ses petits-enfants ainsi que de ses partisans parmi la famille des Saoud – les émirs du Nejd depuis la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle.

Rashid Rida, « Les wahhabites et le Nejd », 1926, traduction Bernard Rougier,
in « De la Nahda au wahhabisme », *Le Point, Références*,
novembre-décembre 2015, p. 79.

Bibliographie

Ouvrages spécialisés sur l'islam et l'islamisme

- ▶ CHABBI Jacqueline, *Le Seigneur des tribus : l'islam de Mahomet*, Paris, Noësis, 1997, 736 pages.
- ▶ CORM Georges, *Pour une lecture profane des conflits. Sur le « retour du religieux » dans les conflits contemporains du Moyen-Orient*, Cahiers libres, Paris, La Découverte, 2012, 256 pages.
- ▶ BLANC Pierre, CHAGNOLLAUD Jean-Paul, *Atlas du Moyen-Orient*, Paris, Autrement, 2016, 96 pages.
- ▶ GUIDÈRE Mathieu, *Atlas du terrorisme islamiste. D'Al-Qaïda à Daech*, Paris, Autrement, 2017, 96 pages.
- ▶ KEPEL Gilles, *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Paris, Gallimard, 2007, 448 pages.
- ▶ KEPEL Gilles, *Terreur et martyre. Relever le défi de civilisation*, Champs actuel, Paris, Flammarion, 2008, 365 pages.

Revues

- ▶ « Dieu bientôt obsolète ? Retour du religieux ou soubresaut final », *Le Monde des religions*, n° 76, mars-avril 2016, 82 pages.
- ▶ « Juifs, chrétiens, musulmans, la grande histoire de Dieu », *L'Express*, Hors-Série n° 1, décembre 2012, mars 2013, 210 pages.
- ▶ « L'islam, ce qu'il faut savoir, les textes fondateurs », *Le Point*, septembre-octobre 2016, 114 pages.
- ▶ MARTINACHE Igor, « Les religions sont-elles solubles dans la modernité ? », *Alternatives économiques*, n° 368, mai 2017, pp. 76-79.
- ▶ « Penser l'islam, hier et aujourd'hui, les grands textes », *Le Point*, novembre-décembre 2015, 122 pages.

Sujets

- ▶ De l'islam à l'islamisme, quels sont les enjeux géopolitiques de l'affirmation des fondamentalismes musulmans ?
- ▶ La déradicalisation est-elle possible ?
- ▶ Peut-on parler d'un « retour du religieux » dans les relations internationales aux xx^e et xxI^e siècles ?

La laïcité en France, une valeur républicaine en débat

« Si Dieu n'existe pas, il faudrait l'inventer. »

VOLTAIRE, *ÉPÎTRES* (1706-1778).

Introduction

Principe d'une République qui se veut démocratique, sociale, indivisible et laïque, la laïcité interroge les sociétés contemporaines, qu'elles soient françaises, européennes ou mondiales. Dans des espaces nationaux devant faire face au nouveau défi de la pluralité religieuse, la laïcité tente de s'imposer comme nouveau credo pour faire fi du religieux devenu « problème » notamment dans les sociétés occidentales. Or, la laïcité est, par essence, interreligieuse. Elle n'est pas anti-religieuse mais tolérante vis-à-vis de toutes les religions et neutre pour n'en privilégier aucune. Sa définition est cependant mouvante dans le temps et en fonction des pays. Du lien originel entre pouvoir politique et religieux issu des trois monothéismes, la laïcité apparaît comme une tentative de solution pour ces querelles séculières liées aux rapports réciproques entre le spirituel et le temporel. Elle appartient pleinement, comme les religions ont pu l'être à leur origine, au processus de construction étatique, voire républicain et démocratique.

Dans sa dimension historique et internationale, la laïcité apparaît comme une notion débattue, à l'origine d'engagements citoyens, mais qui peut être aussi menacée.

Concepts/notions

- **Laïcisation**: expulsion de la religion en dehors des affaires publiques par une volonté étatique.
- **Laïcité**: du grec *laos*, signifie le « peuple ». La laïcité désigne la perte d'emprise de la religion sur l'État et sur la société, et de manière plus restrictive, il s'agit du refus de la subordination du politique au religieux, ainsi qu'inversement, même si les deux ne sont pas totalement imperméables (V. ZUBER, 2017).
- **Protestantisme**: branche du christianisme née du schisme de 1517 initié par les 95 Thèses publiées par Luther donnant lieu à la Réforme.
- **Sécularisation**: perte d'emprise des institutions religieuses sur les sociétés modernes.

Chronologie, la laïcité en France

- **1789** : la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen reconnaît la liberté de conscience : nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.
- **1790** : Constitution civile du clergé en France à laquelle les ecclésiastiques doivent prêter serment. Ils reçoivent alors un salaire de l'État. Certains refusent et deux Églises s'opposent : une constitutionnelle, l'autre relevant du pape.
- **1791** : les édifices religieux ne peuvent être utilisés que par les religieux salariés de l'État.
- **1794** : le calendrier des fêtes républicaines se substitue aux fêtes catholiques.
- **1795** : premier essai de séparation des Églises et de l'État en France.
- **1801-1802** : concordat entre la France et le Saint-Siège.
- **1882** : l'éducation morale et religieuse est remplacée par l'éducation morale et civique à l'école.
- **1905** : loi de séparation des Églises et de l'État.
- **1946** : inscription du principe de laïcité dans la Constitution de la IV^e République.
- **1959** : loi « DEBRÉ » sur les modalités de financement des établissements privés sous contrat.
- **1989** : polémique sur le port du « foulard islamique » à l'école.
- **1994** : circulaire BAYROU sur le port des signes religieux ostentatoires à l'école.
- **2002** : création du Conseil français du culte musulman (CFCM).
- **2004** : loi française contre le port de signes religieux ostentatoires dans les établissements scolaires publics.
- **2011** : loi portant interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public.
- **2013** : publication de la Charte de la laïcité dans l'école.
- **2016** : autorisation des crèches dans les établissements publics pour leur caractère culturel, artistique et festif.
- **2017** : circulaire relative au respect de la laïcité dans la fonction publique.
- **2018** : le ministre de l'Éducation nationale installe à ses côtés un « Conseil des sages de la laïcité » dont la mission vise à « *préciser la position de l'institution scolaire en matière de laïcité et de faits religieux* ».
- **2020** : assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie ; projet de loi contre le « séparatisme » présenté le 9 décembre en conseil des ministres sous le nom de loi « *confortant les principes républicains* ».
- **2021** : lancement d'un plan de formation des personnels de l'Éducation nationale sur la laïcité à l'école.
- **20 avril 2025** : début des États généraux de la laïcité lancés par Marlène Schiappa afin d'engager un large débat sur la laïcité en France, en impliquant divers acteurs de la société pour discuter des enjeux contemporains liés à ce principe fondamental.

Historique

De la querelle entre pouvoir politique et religieux naît la laïcité

La question du lien entre pouvoir spirituel et temporel est au cœur des tensions liées à la laïcité. Elle soulève le problème de l'équilibre entre ces deux pouvoirs. Or, elle a pourtant été tranchée par le message évangélique de Matthieu qui indique aux hommes de « *rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* ». Elle revêt aujourd'hui un intérêt tout particulier dans un contexte d'affirmation des identités religieuses, mais aussi face à l'augmentation du nombre de personnes se revendiquant « sans religion » (V. ZUBER, 2017).

État et religion apparaissent liés dès les origines et dans la Tradition. L'alliance entre Dieu et Moïse révélée dans l'Ancien Testament peut être perçue comme une constitution à la fois religieuse et civile qui a permis de transformer le système des tribus juives en royaute centralisée. La religion a un rôle unificateur et accompagne la construction des États centralisés. Après la conversion de l'empereur Constantin au christianisme en 312, la priorité pour l'Empire romain est l'unification de la théologie chrétienne et des pratiques religieuses. La puissance publique convoque plusieurs conciles œcuméniques pour définir et fixer le dogme. Les évêques, qui en sont à l'origine, deviennent des fonctionnaires impériaux. Les conciles de Nicée-Constantinople (325-381), en fixant la doctrine trinitaire ont permis de normaliser la théologie chrétienne et de centraliser le pouvoir ecclésiastique afin que le pouvoir impérial puisse mieux le contrôler. À l'époque médiévale, c'est la Chrétienté qui réaffirme sa volonté de contrôler le pouvoir temporel. L'unité de l'Église catholique lui permet d'imposer sa supériorité sur la puissance des princes. Le *Dictatus papae* du pape Grégoire VII de 1075 instaure la suprématie du spirituel sur le temporel. La réforme grégorienne s'engage alors, affirmant le caractère absolu de l'autorité du pape sur les princes. Le pape se réserve le choix des évêques et la possibilité de déposer un empereur. De nombreux conflits opposent alors les pouvoirs temporel et spirituel jusqu'à la querelle des investitures. Le pape Grégoire VII est déposé par Henri IV empereur du Saint Empire romain germanique malgré la soumission provisoire de l'empereur à Canossa en 1077. Les évêques allemands nomment alors l'antipape Clément III. Le bras de fer se solde en 1122 par le concordat de Worms où l'empereur reconnaît la séparation des pouvoirs spirituel et temporel et accepte la nomination des évêques par le pape (V. ZUBER, 2017).

Dans l'Europe moderne, le schisme au sein du christianisme, faisant apparaître le protestantisme et ses diverses formes comme le luthéranisme ou le calvinisme, provoque des guerres sanglantes. Lorsque ce sont les religions qui se détachent progressivement de la tutelle juridique de l'État, il s'agit de sécularisation. Avec la Réforme du XVI^e siècle, la réflexion s'engage sur l'autonomie de l'État moderne face au domaine religieux. Jean CALVIN, réformateur genevois, écrit en 1535 son Epître à François I^{er}: il affirme qu'une séparation est nécessaire entre les autorités civiles et religieuses. Les Églises réformées d'Europe et d'Amérique rompent avec l'Église romaine, ce qui inspire le pouvoir politique.

Les propositions calvinistes gagnent les États allemands, l'Écosse, les Pays-Bas. Le roi d'Angleterre Henri VIII se convertit alors au luthéranisme. Ayant d'abord réfuté les thèses de Luther, il est frappé d'excommunication par le pape Clément VII en 1534 pour avoir fait annuler par une institution temporelle, le tribunal anglais, son mariage avec Catherine d'Aragon qu'il juge douteux au regard de la Bible puisqu'elle est la femme de son frère. Le Parlement vote alors l'Acte de Suprématie qui accorde au roi et à ses successeurs le titre de « *chef unique et suprême de l'Église d'Angleterre* ». La doctrine politico-religieuse protestante proclame en Allemagne, comme en Angleterre, la supériorité absolue du temporel sur le spirituel. Progressivement les États européens adoptent ces principes politiques. Aucune réconciliation doctrinale n'est alors possible et seules des règles civiles et juridiques laïcisées peuvent résoudre ce type de conflit. L'État moderne se renforce dans ce contexte. Cependant, l'avènement de la tolérance religieuse reste encore difficile. L'Édit de Nantes qui accorde en 1598 la liberté de culte aux protestants est révoqué en 1685 par l'Édit de Fontainebleau. Le roi Très Chrétien Louis XIV tente une nouvelle fois d'imposer l'unité religieuse. Pierre BAYLE ou John LOCKE réfléchissent à la manière dont l'État peut s'en départir et gérer pacifiquement la pluralité confessionnelle. Leur pensée libérale trouve des applications politiques en Amérique du Nord et est relayée par les Lumières françaises (V. ZUBER, 2017).

En France, la laïcité se construit en référence aux préceptes des penseurs des Lumières du XVIII^e siècle. Ils ne sont pas opposés à la religion civile. ROUSSEAU place une religion civique au cœur de la cité démocratique. VOLTAIRE, quant à lui, est hostile à l'athéisme. Tous deux donnent à l'idée de tolérance et de liberté religieuse un écho mondial. La Révolution française proclame à travers la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, après la déclaration américaine de 1776, que « *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses* » (art. 10). Un an après, l'unité nationale est célébrée par une grande messe lors de la fête de la Fédération le 14 juillet 1790. L'Église catholique se divise au moment où elle veut être contrôlée par la Constitution civile du clergé du 12 juillet 1790, l'amenant à un rejet violent du régime qui lui impose de « *veiller avec soin sur les fidèles du diocèse, être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, maintenir tout le pouvoir de la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi* ». Les biens du clergé sont confisqués. Des cultes d'État apparaissent avec la Révolution en l'honneur de la Déesse Raison ou de l'Être suprême qui figurent toujours dans notre Constitution à travers la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Le préambule de la Constitution du 3 septembre 1791 indique que « *la loi ne reconnaît plus ni vœux religieux, ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la Constitution* » ouvrant ainsi la voie à la laïcisation. La première séparation des Églises et de l'État du 21 février 1795 met fin au laïcisme de type révolutionnaire. L'État se désengage financièrement des affaires religieuses, ferme les églises lui appartenant et garantit la liberté religieuse même si des obstacles sont mis à son exercice public. Le concordat de Napoléon BONAPARTE met en place un régime des « cultes reconnus » en 1801-1802. L'État reconnaît son lien avec les Églises chrétiennes qui sont de nouveaux subventionnées. En 1808,

le culte israélite est ajouté à cette reconnaissance. C'est la III^e République qui, en France, reprend les idées de divorce civil, de fêtes civiles comme le 14 juillet, d'enseignement public proposé par CONDORCET en 1792 ou encore la laïcisation de la justice et de la santé (V. ZUBER, 2018). Au plan philosophique, un État laïque se voudrait agnostique, ni croyant, ni incroyant, mais pratiquant abstention et neutralité. Malgré son hostilité aux religions, MARX s'oppose à cette idée car, selon lui, l'athéisme ne doit résulter que d'un libre choix. Ferdinand BUISSON prône la laïcité dans l'enseignement et veut en faire une philosophie religieuse pour guider la vie des futurs citoyens. Si NIETZSCHE considère la laïcité et la religion comme des nihilismes, l'imposition d'une laïcité radicale ne serait-elle pas elle-même contraire au libre arbitre ? Dans quelle mesure la laïcité ne revêtirait-elle pas elle-aussi des modalités d'affirmation propres aux religions ? Deux formes de laïcité existent. Une laïcité « négative », fermée et privant de liberté, s'oppose à une laïcité « positive » ou « plurielle » qui trouve sa neutralité dans la tolérance. Cette dernière est empruntée aux idées des Lumières, puis elle est reprise par Régis DEBRAY, défenseur de l'enseignement du « fait religieux » à l'École ou encore Nicolas SARKOZY en 2008 à Rome. L'éducation à la raison et au savoir scientifique doit permettre la compréhension de toutes les religions selon cette conception d'une laïcité « plurielle » afin de leur permettre de coexister pacifiquement en étant soumises au contrôle de la raison (Y. QUINIOU, 2014).

La nécessité d'une éducation à la laïcité se trouve réaffirmée dans le cadre des programmes d'Éducation morale et civique (EMC) venant remplacer l'Éducation civique, juridique et sociale (ECJS) à compter de 2015 dans l'enseignement secondaire.

La France revendique la paternité de la laïcité

L'affirmation du principe de laïcité apparaît en France à travers la loi de 1905, qui n'en porte cependant pas le nom. Celle-ci n'était pas consensuelle et a fait l'objet de nombreux débats. Elle s'inspire de textes antérieurs français et d'outre-Atlantique.

En France, selon le principe de séparation des Églises et de l'État, ce dernier ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte (art. 2, loi du 9 décembre 1905). Il ne les interdit pas, mais ne se réclame d'aucun. Chacun est toléré à condition qu'il respecte les lois de la République et qu'il se conforme à l'ordre public. Il s'agit ici de laïcisation lorsque l'État se détache lui-même de l'Église catholique. Les espaces publics sont progressivement laïcisés, les signes religieux sont ôtés des tribunaux, des hôpitaux ou des écoles. Le premier article de la loi renouvelle le principe de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 en matière de liberté religieuse. « *Tous les établissements publics du culte* » sont supprimés (art. 2). Des inventaires administratifs des biens d'Églises, temples et synagogues appartenant à l'État sont réalisés avant leur acquisition par des associations cultuelles créées pour l'occasion (art. 3). L'Église catholique reçoit la garantie de récupérer tous les biens dont elle disposait jusqu'alors (art. 4). Cet article fait débat face au principe d'une laïcité n'accordant de primauté à aucune religion (V. ZUBER, 2017).

Loi de 1905 de « séparation des Églises et de l’État »

Article premier: La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

Art. 2: La République ne reconnaît, ne finance ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1^{er} janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. [...] Les établissements publics de culte sont supprimés, sous réserve des dispositions énoncées à l'article 3.

Art. 3: Les établissements dont la suppression est ordonnée par l'article 2 continueront provisoirement de fonctionner, [...], jusqu'à l'attribution de leurs biens aux associations privées [...]. Dès la promulgation de la présente loi, il sera procédé par les agents de l'administration des domaines à l'inventaire descriptif et estimatif: 1^o des biens mobiliers et immobiliers desdits établissements; 2^o des biens de l'État, des départements et des communes dont les mêmes établissements ont la jouissance.

La laïcité apparaît dans la Constitution comme liée à l'idée de démocratie, de progrès social et d'indivisibilité de la République. Or, la loi de Séparation des Églises et de l'État adoptée en 1905 ne s'applique pas au Bas-Rhin, au Haut-Rhin, à la Moselle, à la Guyane et aux Territoires d'Outre-Mer. Ceci montre qu'il n'y a pas une seule forme de laïcité. Il en existe sept : « *les laïcités antireligieuse, gallicane, ouverte, identitaire, concordataire, séparatiste stricte ou séparatiste inclusive* » (J. BAUBÉROT, 2017). Selon les époques, la laïcité revêt différentes réalités. Les polémiques apparaissent quand il s'agit de la renforcer ou de l'ouvrir. Au regard de la loi de 1905 aucune mention ni définition du terme laïcité n'apparaît. Le pluriel des Églises concernées par la loi montre que la laïcité est une notion plurielle alors que la France est majoritairement chrétienne. Cependant, la loi instaure que chacun puisse prier, manifester sa foi dans l'espace public dans le respect d'autrui et de l'ordre public. Elle établit que « *la République ne reconnaît, ne finance, ni ne subventionne aucun culte* » (art. 2). Cependant, pour que chaque citoyen puisse jouir de la liberté religieuse, il existe des aumôneries dans certains hôpitaux, casernes, lycées ou prisons, financées par l'État. C'est un assouplissement de la loi de séparation de 1795 pour permettre le libre exercice religieux de tous, y compris dans des lieux fermés. Les cultes protestants et israélites se plient à la loi, mais le pape s'y oppose. Ainsi en 1907, l'Église catholique obtient que les biens catholiques lui soient laissés en libre disposition sans contrepartie financière. Ces rapports sont pacifiés dans les années 1920 avec la création d'associations cultuelles diocésaines qui respectent l'organisation interne du culte catholique. Le culte musulman apparaît, quant à lui, à partir des années 1980 comme un nouvel enjeu. Le terme de séparation ne signifie pas cloisonnement car l'État se réserve un droit de regard sur les affaires musulmanes ou la nomination des évêques catholiques. La laïcité n'en est pas moins la condition nécessaire à l'existence d'un État de droit, dont les critères constitutifs sont la neutralité, l'impartialité, l'indépendance des instances politiques et religieuses, la liberté de religion et d'expression religieuse et la non-discrimination (V. ZUBER, 2017).

Deux conceptions du lien entre le politique et le religieux s'opposent. Celle d'une société traditionnelle qui défend ses racines chrétiennes et celle d'un

peuple ancré à gauche et ouvert à l'athéisme. Il s'agit là de convictions dans lesquelles la loi n'a pas à prendre parti. Aucune religion ne devrait s'attendre à souffrir des faveurs ou de la neutralité de l'État. La laïcité n'est pas une doctrine et les dérives de son interprétation ne doivent pas en faire une contre-religion ou une nouvelle religion. Il est possible d'être laïc et croyant, en dehors de toute forme de radicalisme religieux (Y. TARDAN-MASQUELIER, 2016).

Actualité et prospective

La laïcité, une exception française ?

La laïcité n'est pas une exception française. Elle accompagne la pratique démocratique et devient une réalité juridique des sociétés modernes. Le mot français n'a cependant pas d'équivalent dans toutes les langues, ce qui rappelle les multiples sens qui lui sont attachés. Historiquement, un État devient laïque après un processus concomitant à la construction nationale. La laïcisation peut être longue et jamais totalement achevée. La modernité occidentale est ainsi à l'origine de la laïcité qui se diffuse.

En Europe et dans le monde, une unification des modèles de gestion des cultes tend à s'opérer. La Turquie, par exemple, est un État laïque non séparatiste. L'État est théoriquement pluraliste, mais il contrôle et privilégie ouvertement l'islam sunnite face aux minorités aléviées, kurdes, arméniennes ou grecques orthodoxes. Aux États-Unis, la laïcité est mise en place dès l'indépendance de 1776 suivant un modèle séparatiste entre les Églises et l'État. Les religions protestantes restent privilégiées jusqu'à l'élection en 1961 de John Fitzgerald KENNEDY, seul président catholique. Toutes les propositions religieuses sont alors associées à la religion civile américaine créée par la Déclaration d'indépendance. Cette dernière est considérée comme inspirée par Dieu, contrairement à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en France. Il s'agit d'un Dieu commun à toutes les religions et cette religion civile garantit l'unité de la nation. Tout élu ou fonctionnaire prête serment sur un livre sacré, en principe une Bible fermée, afin de ne pas livrer connaissance de la version dont il s'agit. En Europe, les garanties de liberté de conscience et de non-discrimination se renforcent. Les cultes ont tendance à s'autoadministrer et les États les traitent de manière égalitaire dans l'objectif d'une coopération entre eux. Les spécificités culturelles nationales sont encore un obstacle à la laïcisation, ainsi qu'en témoignent les débats lors de l'adoption de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne en 2000. Le traité de Lisbonne en 2007 a, quant à lui, rappelé en préambule les « *héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit* ». Cependant, dans certaines monarchies constitutionnelles européennes comme l'Angleterre ou le Danemark, le souverain ne bénéficie pas de la liberté de conscience. De la même manière, les États musulmans

à l'origine de la Charte arabe des droits de l'homme par la Ligue des États arabes en 2004 montrent leur réticence à l'universalisation et à l'application de la laïcité aux droits humains. La question de savoir si un État doit avoir une religion et si un individu ou un groupe peuvent la professer reste d'actualité dans les pays musulmans. Ils reconnaissent l'islam comme religion officielle de l'État. Depuis les Printemps arabes, c'est le cas de la Tunisie, qui malgré une libéralisation démocratique adopte dans sa Constitution de 2014 que « *La Tunisie est un État libre, indépendant et souverain, l'islam est sa religion, l'arabe sa langue et la République son régime* » (art. 1). Les pays anglo-saxons, sous couvert de séparation entre l'État et les religions, adoptent un pluralisme « ouvert ». Les autres États du monde privilégient plutôt un pluralisme « fermé » avec la reconnaissance de relations particulières avec certaines Églises relevant de la tradition nationale et proposant des accords aux autres religions (V. ZUBER, 2017).

Les défis que pose actuellement la laïcité tiennent à la pluralisation accélérée des sociétés dans le monde. Des sociétés plurielles au plan religieux et des croyances se forment dans pratiquement tous les États qui doivent faire face à des revendications religieuses multiples. Le numérique et les réseaux sociaux sont un vecteur de transfert des modèles religieux. Si un « retour » du religieux semble visible aujourd'hui, il ne faut pas oublier le nombre croissant d'individus se déclarant « sans religion » dans le monde. En 2012, l'institut Gallup réalise une étude montrant que la moyenne mondiale de personnes se déclarant non religieuses serait de 23 % et les athées convaincus représenteraient 13 % de l'échantillon. Les chiffres s'établissent respectivement entre 20 et 30 % de personnes sans appartenance religieuse en Europe, 47 % en Chine et 14 % d'athées en Europe de l'Ouest, pour 5 % en Europe de l'Est. Dans tous les pays et sur tous les continents, des personnes se déclarent athées ; même l'Arabie saoudite en compterait 5 %. Un des enjeux récents des politiques publiques dans les pays occidentaux tient à la place croissante des diasporas musulmanes dans l'espace social. Si dans les années 1960-1970 elles sont encore invisibles, la première génération issue de l'immigration musulmane commence à revendiquer l'islam comme une dimension identitaire. En France, la question du « voile » occupe le débat public dès les années 1980. Le contexte géopolitique international contribue à faire de la question musulmane un « problème » dans les pays occidentaux. Les attentats qui s'y multiplient depuis 2015 contribuent à accroître la défiance des Occidentaux vis-à-vis de l'islam (V. ZUBER, 2017). Ainsi en France, l'*« islam politique »* devient un enjeu politique majeur. Dans sa Déclaration de politique générale du 15 juillet 2020, le Premier ministre, Jean Castex, a évoqué la menace d'une République « *ébranlée dans ses fondements par la coalition de ses ennemis, terroristes, complotistes, séparatistes, communautaristes* ». Dans le but d'éviter le repli ethnique ou religieux de certains groupes, mais aussi afin de lutter contre les violences et discriminations, un projet de loi contre les « séparatismes » est mis à l'étude à l'automne 2020.

La laïcité apparaît sous des formes multiples dans le monde. En France, si elle est d'abord une notion inclusive du religieux, elle s'en détache progressivement depuis la Révolution française. À la religion d'État se substitue progressivement